



L'APJC

lieu d'animation globale et d'accompagnement des familles aux Pavillons-sous-Bois

Projet social juillet 2015 / juin 2019

Sommaire

1	UN CONTEXTE : LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	4
1.1	Histoire et situation géographique des Pavillons-sous-Bois	4
1.2	La population	8
1.3	L'habitat	11
1.4	Le tissu économique	12
1.4.1	L'emploi	13
1.5	Les modes de transport	14
1.5.1	Le transport ferroviaire	14
1.5.2	Le transport routier	14
1.5.3	Le transport fluvial	15
1.6	Les équipements	15
1.6.1	Les établissements scolaires	15
1.6.2	Les accueils de loisirs sans hébergement	15
1.6.3	Les structures petites enfance	15
1.7	La vie associative	15
1.7.1	L'importance donnée aux seniors	16
1.7.2	La place de la jeunesse	16
1.7.3	La question du handicap	18
1.7.4	Le sport et la culture	18
1.7.5	L'accès aux nouvelles technologies	19
1.8	L'APJC : une association historique	19
1.8.1	Les adhérents / Les usagers	19
1.8.2	Les acteurs de l'APJC	20
1.8.3	Les secteurs d'activités	22
1.8.4	Les moyens financiers	22
1.8.5	Les partenariats	23
1.9	L'évaluation des actions 2012-2014	23
1.9.1	Favoriser l'implication des habitants	25
1.9.2	Participer au développement de l'unité du territoire	25
1.9.3	Favoriser l'appropriation du territoire par ses habitants	26
1.9.4	Développement d'actions d'appui à la parentalité	26
2	LES RENCONTRES AVEC LES HABITANTS ET LES PARTENAIRES	27
3	LES PRECONISATIONS	28
4	UN PROJET D'ANIMATION GLOBALE	29
4.1	Prendre en compte la jeunesse	29
4.1.1	Vers une connaissance approfondie de la jeunesse pavillonnaise	29
4.1.2	Des espaces d'expérimentation	31

4.2 Garantir l'autonomie des personnes	33
4.2.1 Développer la prise en compte du handicap	33
4.2.2 Maintenir l'autonomie par l'activité collective	35
4.3 Développer le pouvoir d'agir	36
4.3.1 Bar'Ouf citoyen !	36
4.3.2 Conseil d'animation	37
4.3.3 La coopération au cœur de la gouvernance	38
 5 UN PROJET D'ANIMATION COLLECTIVE FAMILLE	 39
5.1 Améliorer le bien-être des familles	40
5.1.1 Création d'un LAEP	40
5.1.2 Renforcer l'accompagnement à la scolarité	40
5.1.3 Des vacances pour tous !	41
 6 ANNEXES	 43
6.1 Evénements de la saison 2014/2015	43
6.2 Affectation du personnel salarié	44
6.2.1 Budget 2015 « animation globale »	45
6.2.2 Budget 2015 « animation collective familles »	49
6.3 Plan des Pavillons-sous-Bois	51
6.4 Bénévolat	52
6.5 Statuts et règlement intérieur	53
6.6 Projet éducatif	59
6.7 Les 3 maisons du centre social	62

1 Un contexte : les Pavillons-sous-Bois

1.1 Histoire et situation géographique des Pavillons-sous-Bois

Les Pavillons-sous-Bois est située Ile-de-France, au cœur du département de la Seine-Saint-Denis, dans le canton de Bondy.

La ville des Pavillons-sous-Bois est relativement récente car elle fut officiellement fondée le 3 janvier 1905, née de la cession d'un territoire de la ville de Bondy.

En un peu plus d'un siècle, la ville s'est transformée en profondeur. De faubourg de Bondy, essentiellement composé de petits pavillons éparpillés sur un territoire étendu, elle est devenue une ville à part entière. Le point de repère est l'antique Grand chemin de Paris à Meaux datant de 1600. Aujourd'hui, il s'agit de la Route Nationale 3.

La forêt est à l'époque parcourue de sentiers et de friches qui serpentent entre des marécages. C'est par le lieu-dit La fourche qu'une sente cavalière s'ouvre sur le domaine du manoir du Raincy implanté sur les hauteurs du plateau. Aujourd'hui, il s'agit de l'avenue Jean Jaurès.

L'ensemble du domaine devient la propriété d'un riche surintendant des finances qui abat le manoir, construit un château et commence à aménager des jardins. Par la suite, la famille des ducs d'Orléans devient propriétaire du

domaine. Elle aménage les lieux et fait construire deux pavillons de garde en 1770. Le nom de ville Les Pavillons-sous-Bois s'en inspira par la suite. La famille se voit confisqué ses biens en 1852 par Napoléon III qui autorise la mise en vente. Sur le domaine sont donc livrés des espaces pour les lotisseurs.

Au début du XX^{ème} siècle, la ville se développe et attire de plus en plus de Parisiens peu fortunés et des industriels investisseurs, intéressés par des terrains bons marchés. Les industries se multiplient en 1911, fixent les ouvriers sur place et des artisans s'établissent. La ville compte alors 3 646 habitants.

Peu avant la Grande Guerre, les anciennes installations de l'usine de traitement de au nord sur le secteur dit "La Poudrette" Poudrette demeurera longtemps quasi-problème important de salubrité. La dans les années 1930, ainsi que la rénovation du vont permettre la réalisation d'une zone

vidange, situées disparaissent. Le terrain libéré de La désertique, posant à la commune un construction du pont de l'Europe sur la ville pont de la Forêt sur la commune de Bondy, industrielle au Nord du canal. Ayant peu souffert des hostilités, la ville s'installe, à partir de 1945, dans une tranquillité durable dans laquelle la population poursuit sa croissance.

C'est particulièrement dans les années 1960 que la ville prend un nouvel essor. La population passe de 16 862 habitants en 1954 à 19 022 en 1962. Une nouvelle mairie est alors construite en 1967 ainsi que de nouveaux équipements culturels ; l'Espace des Arts et l'Association Pavillonnaise pour la Jeunesse et la Culture (APJC). Par la suite, la ville compte une baisse notable de population ; de 19 084 habitants en 1968 à 17 185 en 1982, la population devient vieillissante.



Le village des Pavillons-sous-Bois porte, aujourd'hui encore la marque de trois zones géographiques liées à son développement. Pour faciliter leur repérage, nous pouvons nommer (cf. plan des Pavillons-sous-Bois en page suivante : IRIS¹ INSEE/QUARTIERS) :

- La zone 1, qui comprend les IRIS Poudrette Ste Anne, Calmanovic et ZI Canal (partie Nord de la ville, délimitée par la nationale 3). Cette zone regroupe des quartiers résidentiels. L'habitat est hétérogène, comprenant des pavillons modernes mais datés (années 60 à 80) et plusieurs copropriétés (habitat collectif en R+4 à R+8). De nouvelles constructions ont vu le jour, notamment le long de la nationale 3 et le long du canal de l'Ourcq, suite du projet de rénovation urbaine. Cette dernière partie comprend encore de grandes zones en travaux avec la construction de nouveaux logements et d'une surface commerciale. Elle comprend également une zone industrielle. Le nouveau collège Anatole France a amené la création d'une passerelle permettant de traverser le canal. De nombreux tags sont présents aux abords de l'établissement. L'école primaire Jules Verne (aux normes HQE²), se situe non loin de la maison des services publics Claude Erignac et du Gymnase Lino Ventura. Sur la même plateforme, la péniche du Chat qui pêche constitue l'équipement culturel du quartier (guinguette le dimanche et quelques activités en semaines – équipement en DSP³ géré par un traiteur).



Le canal bénéficie de berges aménagées, de pistes cyclables et représente un espace de détente et de promenade sur la ville (il est possible d'aller jusqu'à la plateforme de La Villette ; par contre, à pied, il n'est pas possible de s'arrêter car il n'y a pas de banc).

A l'exception de l'avenue du Général Leclerc (qui donne sur la partie de la ville faisant l'objet d'un projet de rénovation urbaine), les rues ne démontrent pas de réelle activité en journée. Cette zone est bordée par une voie très fréquentée, la nationale 3. Cette dernière concentre de nombreux commerces, la nouvelle école primaire Julie-Victoire Daubié (ex collège Anatole France déplacé sur les bords du canal de l'Ourcq) et le gymnase Jean Macé ;

- La zone 2, qui comprend les IRIS Emile Zola, Stade et Casanova (partie Sud-Ouest de la ville). Il s'agit de quartiers résidentiels, en dehors d'espaces de vie plus intense concentrés autour des écoles primaires Fisher et Brossolette, du collège Eric Tabarly et du Stade Léo Lagrange (commerces de bouche, pharmacie, tabac, restaurants et quelques entreprises de service). L'habitat est constitué de grandes maisons plutôt bourgeoises, de maisons en meulière datant du début du 20e siècle, de pavillons plus modernes et de quelques bâtiments (petites copropriétés en R+5 à l'exception d'une en R+9). Il n'est pas rare de se laisser surprendre par des chiens de garde dans la partie pavillonnaire, assez agressifs. Les axes de transport sont concentrés sur les voies de passage, limitrophes au Raincy, Villemomble et Bondy (Tramway T4, bus 105). Celles situées près du stade sont très fréquentées par les voitures et assez bruyantes. Toutefois, à l'intérieur du périmètre, il n'y a pas de bus, malgré quelques arrêts présents (notamment celui de la navette municipale). La circulation à pied n'est pas toujours aisée, due à des trottoirs anciens et dégradés ;

¹ Zones IRIS définies par l'INSEE pour les besoins des recensements sur l'ensemble des communes de plus de 10 000 habitants et la plupart des communes de 5 000 à 10 000 habitants - source Geoportail (<http://www.geoportail.gouv.fr/>), consultée le 16/05/15.

² Haute qualité environnementale.

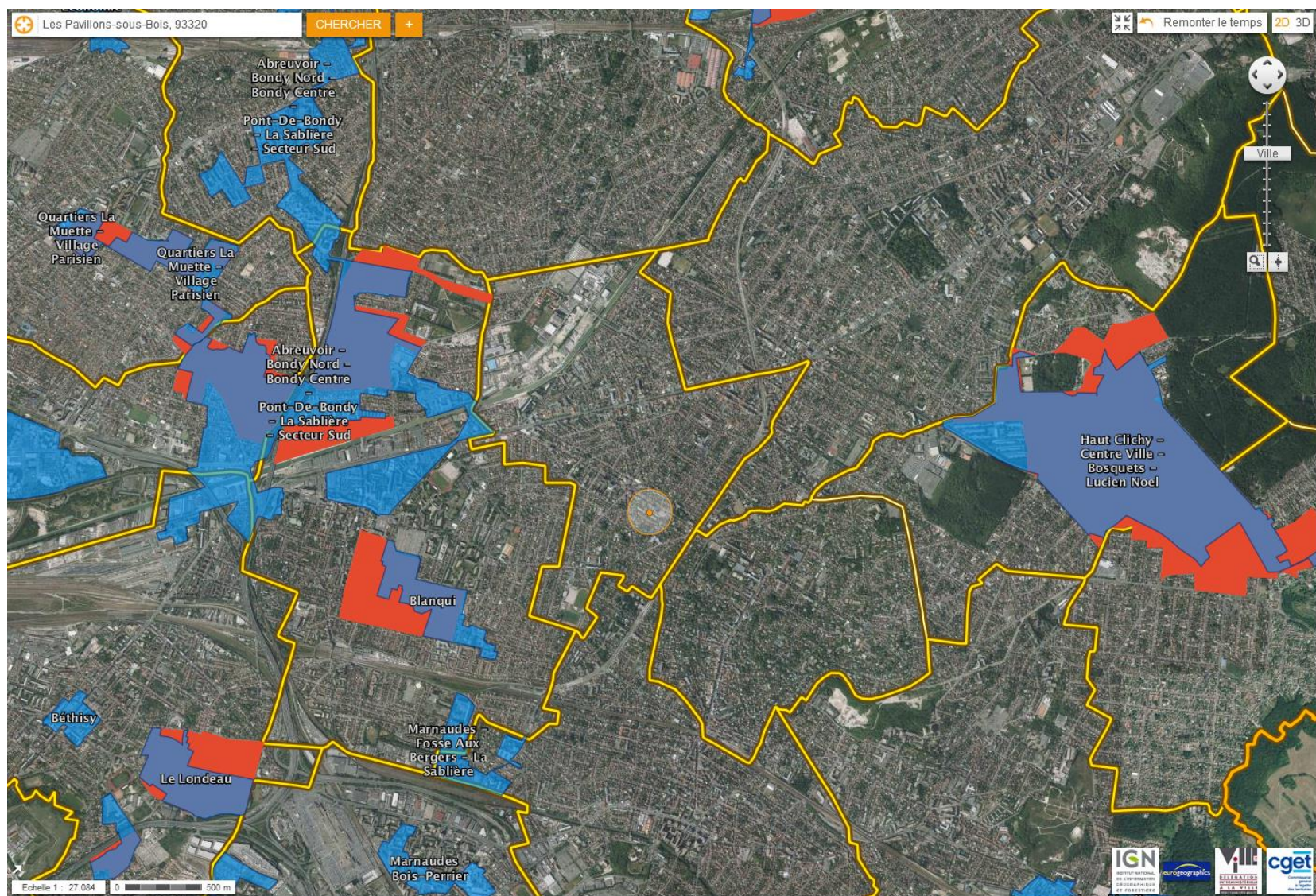
³ Délégation de service public.

- La zone 3, qui comprend les IRIS Franklin, Président Wilson et Victor Hugo (partie Sud-Est de la ville). Il s'agit de la partie qui concentre le plus grand nombre de commerces, notamment sur les avenues Victor Hugo (nombreux fast-food et restaurants asiatiques et turcs) et Chanzy (commerces de détail). C'est également sur cette dernière avenue que prend place le marché le plus important de la ville. Ces axes commerçants ainsi que la circulation le long de la voie de tramway sont bordés par des immeubles récents en R+6 qui côtoient des habitations collectives plus anciennes (exception faite de deux immeubles en R+9 et R+10). Cette partie de la ville est assez bruyante. L'avenue Victor Hugo constitue la partie sud d'un axe traversant la ville. Il s'agit d'une voie de circulation très fréquentée, avec des voitures souvent garées en double-file gênant la circulation. Le reste de cette zone est calme et constitué de pavillons, complété par la place de la Basoche où plusieurs commerces de bouche animent le vieux centre-ville.

En résumé, la ville est plutôt calme, que ce soit en journée ou en soirée (hors zone prioritaire et en dehors de tout contrat en politique de la ville). Les centres les plus animés sont concentrés dans la zone 3, à la gare de Gargan et les commerces avoisinants et le long de la nationale 3. Il s'agit d'une ville résidentielle au sein de laquelle nous trouvons des vies de quartiers de type village.

IRIS INSEE / QUARTIERS





En bleu et rouge, les zones prioritaires et en politique de la ville

1.2 La population

Sur l'évolution démographique de la population de la ville depuis 1906, deux périodes sont marquantes selon les archives de l'INSEE. De 1946 à 1962, nous constatons une forte augmentation de la population, passant de 15 093 à 19 022 habitants ; de 1975 à 1990, c'est une baisse, passant de 18 638 à 17 375 habitants.

Ces deux périodes correspondent dans un premier temps à l'arrivée massive dans les banlieues d'une population plus particulièrement étrangère pour des raisons économiques. Ensuite, la population a eu tendance à se stabiliser pour devenir vieillissante. Cela explique la chute qui suivit.

Évolution de la population ⁴								
1906	1911	1921	1926	1931	1936	1946	1954	1962
3 644	5 389	7 850	10 920	14 334	15 175	15 093	16 862	19 022

Évolution de la population, suite								
1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2012	2013
19 084	18 638	17 185	17 375	18 420	20 204	22 117	22 331	22 348

De 1962 à 1999 : population sans doubles comptes ; pour les dates suivantes : population municipale.
(Sources : Ldh/EHESS/Cassini jusqu'en 1999 puis Insee à partir de 2004)



Un renouvellement de la population

La ville s'est densifiée, passant de 6308 ha/km² en 1999 à 7474 ha/km² en 2011. Comme plusieurs villes du département, elle a changé de niveau de population, de strate démographique. C'est ainsi que la population progresse depuis 1999 pour passer le cap des 20 000 habitants en 2006. Aujourd'hui, la population de la ville est de 22 348 habitants (recensement applicable au 1^{er} janvier 2013⁵). **Avec un renouvellement certain, nous pouvons imaginer qu'il existe un rajeunissement, ceci en nous appuyant sur l'augmentation des 0-14 ans (+1%) et la baisse des 45-59 ans (-1%) comprise entre 2006 et 2011.** Pour appuyer ce constat, il est important également de prendre en compte l'issue

⁴ Source http://fr.wikipedia.org/wiki/Les_Pavillons-sous-Bois, source consultée le 07/03/15.

⁵ Site web de la ville - <http://www.les-pavillons-sous-bois.fr/La-Ville/Les-chiffres-cles>, source consultée le 07/03/15.

prochaine du projet de rénovation urbaine et de la livraison de nombreux logements destinés notamment à de jeunes familles.

Des tranches d'âge marquées par des progressions : les jeunes et les moins jeunes

Les mineurs représentent près de 25%. Si l'on y ajoute les 18/24 ans, la jeunesse représente 1/3 de la population totale.

Les différentes catégories d'âges sont sensiblement équivalentes à celle du département.

Au regard des statistiques ci-dessous, nous pouvons estimer que l'évolution démographique réclamera à terme des services spécifiques à la famille plus importants : infrastructures éducatives, culturelles et de loisirs. Pour renforcer ce constat, la directrice du service enfance-jeunesse et sports lors d'un entretien m'informait que ses services comptabilisaient une augmentation de près de 500 enfants supplémentaires au cours des dernières années.

En parallèle, une étude du département⁶ démontre que dans les 10 prochaines années, la population des plus de 60 ans augmentera et que des problématiques liées à l'isolement apparaîtront.

Population totale par sexe et âge regroupé					
	Les Pavillons-sous-Bois				Départ. 93
	Hommes	Femmes	Ensemble	Part %	Part %
Moins de 3 ans	652	575	1226	6	5
3 à 5 ans	497	500	997	5	5
6 à 10 ans	716	681	1397	6	7
11 à 17 ans	969	793	1762	8	9
18 à 24 ans	897	901	1798	8	8
25 à 39 ans	2700	2867	5567	25	23
40 à 54 ans	2157	2158	4315	20	20
55 à 64 ans	987	1159	2146	10	10
65 à 79 ans	795	1107	1901	9	8
80 ans ou plus	314	694	1008	5	3
Ensemble	10 683	11 434	22 117	100	100
Source : Insee, RP2011 exploitation principale.					

Jeunes 33%

65 ans et +
14%

Une population ancrée sur son territoire

Le tableau ci-dessous ne nous donne qu'une indication sur la mobilité des habitants, précisant que 92,5% de ces derniers étaient déjà pavillonnais un an auparavant. Les modes de calculs de l'INSEE ayant été modifiés, les comparaisons ne sont pas disponibles avec les années précédentes.

	2011	%
Personnes d'1 an ou plus habitant auparavant :	21 682	100,0
Même logement	19 407	89,5
Autre logement de la même commune	646	3,0
Autre commune du même département	931	4,3
Autre département de la même région	442	2,0
Autre région en France métropolitaine	141	0,6
Autre région dans un Dom	15	0,1
Hors de France métropolitaine ou d'un Dom	99	0,5

⁶ ENEIS Conseil | Connaissance de la population : diagnostic du territoire et identification des besoins - 2013

Un peu plus de 70% de la tranche 25-79 ans vit en couple. Nombre de ces couples vivent en famille avec enfant(s), représentant 14 225 habitants (soit près de 65% de la population totale), affirmant une **présence familiale importante** sur la commune.

Nous pouvons constater que plus de **16% de ces familles sont dans une configuration monoparentale**. Nous pouvons considérer que nous nous trouvons dans une ville occupée majoritairement par des familles.

	Nombre de ménages				Population des ménages	
	2011	%	2006	%	2011	2006
Ensemble	9 024	100,0	8 396	100,0	21 865	19 986
Ménages d'une personne	2 753	30,5	2 825	33,7	2 753	2 825
hommes seuls	1 072	11,9	1 191	14,2	1 072	1 191
femmes seules	1 681	18,6	1 634	19,5	1 681	1 634
Autres ménages sans famille	268	3,0	239	2,8	595	618
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	6 004	66,5	5 332	63,5	18 517	16 542
un couple sans enfant	2 071	23,0	1 904	22,7	4 291	4 042
un couple avec enfant(s)	2 954	32,7	2 567	30,6	11 561	10 254
une famille monoparentale	978	10,8	862	10,3	2 664	2 246

Une scolarité qui interroge

Le niveau scolaire des plus de 15 ans est assez hétérogène et montre une plus **forte proportion chez ceux n'ayant pas de diplôme ou qui se sont arrêtés au CAP/BEP (52,8%)**. Viennent ensuite ceux ayant obtenu le BAC (18,9%) et des diplômes de l'enseignement supérieur (28,1%).

Concernant les catégories socioprofessionnelles de la population, les plus représentées appartiennent aux employés et aux ouvriers (32,03%) ; les cadres et professions intermédiaires ne représentent que 27,19%.

Une population diversifiée

Le territoire compte une population importante de gens du voyage, implantée depuis de nombreuses années. Plusieurs communautés résident sur la commune : des manouches au nord (La Poudrette) et des Roms au nord-est (ZI Canal et Victor Hugo). Ces populations sont sédentarisées et logent essentiellement dans des zones pavillonnaires.

La part de l'immigration est plus faible (19,7%) que la moyenne départementale (29,7%) mais plus élevée que celles régionale (14,5%) et nationale (8,9%).

Les populations migrantes se concentrent en divers endroits de la ville : deux anciennes cités de transit (La Poudrette, mais majoritairement à Ste Anne, au Nord), comptent des migrants de plusieurs origines (Maghreb, Afrique sub-saharienne et Asie) et une communauté turque qui a investi le quartier Victor Hugo.

	Moins de 15 ans	15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou plus	Ensemble
Immigrés	203	301	2865	923	4293
Non immigrés	4476	2199	7016	4132	17824
Ensemble	4679	2501	9881	5055	22117

La population allocataires de la CAF

Sur les trois dernières années, le nombre d'allocataires augmente sensiblement. Sur le secteur de l'APJC (partie sud de la ville par rapport à la Nationale 3), les variations que nous pouvons souligner sur la même période concernent :

- l'augmentation de 11% du nombre de monoparents (soit + 44 allocataires), augmentation identiques aux monoparents à bas revenus ;
- l'augmentation du nombre d'enfants, catégorie de la population qui voit la part des 6-12 ans augmenter de 3,5% (+ 73 enfants) et celle des 13/17 ans de 1,7% (+28 adolescents), soit 101 individus potentiellement destinataires de nos actions ;
- l'augmentation de 32% des bénéficiaires de l'AEEH (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé, + 12 enfants) ;
- l'augmentation de 7% du nombre d'allocataires à bas revenus (+ 61 personnes) ;
- l'augmentation de 8% de la population vivant dans un foyer à bas revenu, variation inversée sur la partie nord de la ville ;
- l'augmentation des bénéficiaires du RSA socle (+ 69) et RSA activité (+ 44), soit une population de + 113.

Ces données mettent en lumière l'augmentation des populations fragilisées.

1.3 L'habitat

Le département est marqué par une longue histoire de difficultés de logement. Il est fait des vagues d'immigration correspondant au développement industriel datant du XIX siècle. Depuis, de construction de bidonvilles en habitats sociaux et en logements insalubres, le département ne parvient pas à résoudre cette problématique. Nous constatons l'émergence de nouveaux bidonvilles ces dernières années, sans cesse détruits puis reconstruits, notamment sur les bords du Canal de l'Ourcq.

De nombreux plans de rénovations urbaines ont été mis en place dans la région et particulièrement dans le département. La ville en compte un qui transforme actuellement le quartier Nord, au-delà du canal de l'Ourcq.

Les Pavillons-sous-Bois demeure une **ville résidentielle avec un pourcentage important de propriétaires (61,4%)**. Il est possible que cette population soit économiquement aisée ou bien dans une tranche intermédiaire qui aujourd'hui est en réelle difficulté financière aux dires de différents professionnels rencontrés (services de la ville, maison de l'emploi).

Les données concernant l'habitat sur la ville permettent de constater que la population pavillonnaise vit majoritairement en résidence principale. L'effet s'accroît dans le temps et l'ensemble des logements connaît une évolution de près de 7% entre 1999 et 2005, pour atteindre 91,9% en 2011.

Pour autant, l'habitat ancien représente encore une part importante du parc immobilier. On compte de nombreux pavillons construits avant 1949, posant des problèmes aux populations vieillissantes par l'isolement qu'il entraîne et son inadaptation à cette population.

L'augmentation des surfaces a accompagné celle de la population et sa typologie marquée concernant les familles.

La partie nord de la ville a donc fait l'objet d'un projet de rénovation urbaine qui arrive à son terme. De nombreux logements sont encore en construction (dont certains viennent d'être livrés). Les types d'habitat comprennent tant des appartements que des maisons individuelles et mitoyennes. Centrée sur les bords du canal de l'Ourcq, cette partie de la ville vit une importante transformation. De terrains en friche, de terrains pollués et d'anciennes petites industries, nous trouvons aujourd'hui des berges aménagées, une péniche culturelle, un nouveau collège, un gymnase et de futurs commerces. Une nouvelle passerelle a même été installée pour faciliter le transit des élèves fréquentant le nouveau collège.

Plusieurs professionnels de terrain ont évoqué des problèmes de logements de type hébergements et bailleurs privés « marchands de sommeil » qui profiteraient de situations sociales difficiles. Le service de logement de la municipalité effectue un travail à ce sujet.

Le parc de logements sociaux ne représente qu'une proportion de 11%.

1.4 Le tissu économique

Concernant le tissu économique, le secteur privé est plus particulièrement représenté par les entreprises de construction et de BTP ainsi que par le commerce et la réparation. Cependant, selon les données du projet de ville RSA, il n'offre que peu d'opportunité d'insertion professionnelle pour la ville. Ce sont dans ces mêmes secteurs que le nombre de salariés est le plus important ainsi que dans le secteur de la restauration, de l'immobilier et des services aux particuliers.

Emplois selon le secteur d'activité						
Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations complémentaires lieu de travail.						
	2011				2006	
	Nombre	%	dont femmes en %	dont salariés en %	Nombre	%
Ensemble	5 669	100,0	39,4	87,1	5 564	100,0
Agriculture	3	0,1	0,0	0,0	4	0,1
Industrie	270	4,8	28,5	88,7	305	5,5
Construction	715	12,6	11,7	80,6	688	12,4
Commerce, transports, services divers	3 113	54,9	31,3	85,5	3 102	55,7
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	1 567	27,6	70,3	93,0	1 465	26,3

Les commerces de proximité sont inégalement répartis et se situent, pour l'essentiel :

- Dans la zone 1 (Poudrette Ste Anne, ZI Canal et Calmanovic – Nord, au-dessus de la nationale 3) qui comprend 4 épiceries et 2 boulangeries, 1 marchand de journaux et 2 commerces (vêtements et équipement du foyer) ;
- Dans la zone 2 (Casanova, Stade et Emile Zola – partie sud-ouest de la ville), qui comprend 1 supermarché, 1 superette, 5 épiceries, 4 boulangeries et 5 commerces (vêtements, équipement du foyer, articles de sport) ;
- Dans la zone 3 (Franklin, Président Wilson et Victor Hugo – partie sud-est de la ville – IRIS Victor Hugo), qui comprend 1 grande



surface de bricolage, 11 épiceries, 9 boulangeries, 13 charcuterie-boucheries, 1 produits surgelés, 42 commerces (vêtements, optique, bijouterie, sport, ameublement, etc.).

La zone sud-est de la ville est celle qui regroupe la majorité des commerces, la plus vivante.

- Les zones comportant les points rouges indiquent celles comprenant une concentration de commerces de proximité.
- Marchés.

1.4.1 L'emploi

Trois équipements soutiennent l'accès à l'emploi : la maison de l'emploi, la mission locale et la maison de l'insertion.

La maison de l'emploi est municipale et s'adresse à l'ensemble des pavillonnaires. Elle propose un accueil, une écoute, des informations concernant l'emploi, la formation et la création d'activité. Elle aide à la définition d'un projet de formation, favorise la mise en relation avec les entreprises. D'autre part, elle offre des préparations aux entretiens d'embauche, une aide à la conception de CV et de lettre de motivation.

La mission locale est associative et s'adresse aux pavillonnaires âgés de 16 à 25 ans sortis du système scolaire depuis plus d'un an. Elle intervient également dans les domaines de la santé, du logement et de la vie sociale. Elle accompagne les démarches d'insertion professionnelle. Elle propose des réunions d'informations collectives et des ateliers de découverte de métiers.

La maison de l'insertion travaille en lien direct avec le CCAS⁷. Elle propose aux pavillonnaires bénéficiaires du RSA⁸ un accompagnement professionnel, administratif et de santé.

Seule 1 442 personnes travaillent et habitent sur la ville. Les autres travaillent pour moitié dans et hors département.

La ville compte 64% d'actifs (dont 57% ont un emploi).

	Actifs ayant un emploi	Chômeurs	Retraités ou préretraités	Elèves. étudiants. stagiaires non rémunérés	Femmes ou hommes au foyer	Autres inactifs	Ensemble
15 à 19 ans	130	58	0	936	3	32	1159
20 à 24 ans	682	200	0	327	43	90	1341
25 à 39 ans	4444	533	0	68	248	274	5567
40 à 54 ans	3633	336	25	0	151	170	4315
55 à 64 ans	1015	93	796	0	94	148	2146
65 ans ou plus	68	3	2757	0	62	19	2909
Ensemble	9973	1222	3578	1331	600	734	17438
	57%	7%	21%	8%	3%	4%	100%

Source : Insee, RP2011 exploitation principale.

⁷ Centre communal d'action sociale.

⁸ Revenu de solidarité active.

	2011	2006
Ensemble	14 529	13 372
Actifs en %	76,6	76,0
actifs ayant un emploi en %	68,2	67,9
chômeurs en %	8,4	8,2
Inactifs en %	23,4	24,0
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	9,2	10,2
retraités ou préretraités en %	5,7	5,5
autres inactifs en %	8,6	8,3

Cependant, si l'on se penche sur la répartition des actifs par sexe, les femmes sont moins nombreuses (63% pour les hommes, 52% pour les femmes). Par contre, **le taux de femmes retraitées est plus élevé** (23% contre 17% pour les hommes).

La proportion de chômeurs est en deçà de la moyenne française et très inférieure à la moyenne départementale (17,7%).

La population active se concentre sur les catégories socioprofessionnelles « employés » et « ouvriers ».

	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres personnes sans activité professionnelle	Ensemble
15 à 19 ans	0	0	0	20	59	69	0	1012	1159
20 à 24 ans	0	23	56	221	368	158	0	516	1341
25 à 39 ans	0	229	715	1485	1539	941	0	663	5572
40 à 54 ans	3	292	680	1068	1172	740	25	339	4321
55 à 64 ans	0	131	239	238	280	219	795	240	2141
65 ans ou plus	0	12	15	3	28	13	2750	81	2902
Ensemble	3	687	1706	3035	3446	2140	3570	2851	17437
	0,02%	3,94%	9,78%	17,41%	19,76%	12,27%	20,47%	16,35%	

Source : Insee, RP2011 exploitation complémentaire.

1.5 Les modes de transport

La commune dispose de voies de communications ferroviaires, routières et fluviales.

1.5.1 Le transport ferroviaire

Le tram-train T4 dessert la ligne des Coquetiers d'Aulnay-sous-Bois à Bondy. Des interconnexions avec la ligne B du RER à Aulnay-sous-Bois et avec la ligne E à Bondy assurent respectivement une liaison avec la zone de Roissy et l'ouest Parisien via la gare St-Lazare ; **le centre de Paris peut être atteint en moins de 30 minutes.**

Cependant, comme dans l'ensemble de la région parisienne, il n'est pas toujours aisé d'atteindre en peu de temps des destinations transversales.

1.5.2 Le transport routier

Les lignes de bus de la RATP n°105, 146, 147, 234, 334 et 347 ouvrent l'accès à l'ensemble des transports en commun d'Ile-de-France. Pour autant, aucun ne dessert la ville du Nord au Sud. Pour cela, une navette urbaine gratuite assure un service en semaine de 8h à 18h et le samedi matin (fréquence : toutes les 50 mn).

Un accès rapide aux autoroutes A86 et A3 facilite les déplacements vers les grands pôles urbains régionaux. La nationale 3, axe de communication très important, traverse la ville d'Est en Ouest et relie ainsi Paris à Meaux.

1.5.3 Le transport fluvial

Le canal de l'Ourcq, qui a une fonction d'aqueduc et de transport, traverse la ville le long de la zone industrielle de La Poudrette.

Quelques entreprises l'utilisent comme moyen de transport de marchandises. Il n'existe pas de navette publique assurant des transports au même titre que les bus, excepté en période estivale lors de l'opération *l'été du canal* menée par le conseil général.

Une rencontre récente avec les canaux de Paris, gestionnaire du canal de l'Ourcq, nous a permis d'apprendre que des dessertes régulières de passagers étaient envisagées à l'avenir.

1.6 Les équipements

L'habitat se transforme sur le territoire et invite au renouvellement de population. Par conséquent, des besoins émergent. La municipalité travaille à y répondre par le développement d'infrastructures et par une politique particulièrement tournée vers l'enfance. Ces équipements (municipaux et autres) comprennent :

1.6.1 Les établissements scolaires

- 6 écoles maternelles dont 1 privée (Alliance israélite) ;
- 6 écoles élémentaires dont 1 école privée (Alliance israélite) ;
- 1 école primaire d'application ;
- 3 collèges dont 1 privé (Alliance israélite) ;
- 1 lycée d'enseignement professionnel ;
- 1 lycée privé (Alliance israélite) ;
- 1 classe préparatoire aux grandes écoles de commerces privée (Alliance israélite).

1.6.2 Les accueils de loisirs sans hébergement

- 6 AMSH maternels (Accueil de Mineurs Sans Hébergement, structures intégrées aux ACM – accueils collectifs de mineurs) dont 1 associatif (APJC), 5 AMSH primaires dont 1 associatif (APJC) ;
- 2 AMSH destinés aux adolescents de 11 à 17 ans dont 1 associatif (APJC).

1.6.3 Les structures petites enfance

- 2 multi accueils ;
- 1 crèche municipale ;
- 1 crèche départementale.

Par ailleurs, il existe un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) au sein d'une des crèches et un LAEP (lieu d'accueil enfant-parent).

Deux nouveaux lieux d'accueil sont en constructions qui permettront d'étendre les capacités d'accueil actuelles.

1.7 La vie associative

Il existe 169 associations inscrites au journal officiel⁹ une fois déduites les dissolutions, mais seulement **61 sont inscrites sur le site de la ville**¹⁰. Il est possible de considérer que seules ces dernières sont

⁹ <http://www.journal-officiel.gouv.fr/association/index.php>, source consultée le 04/04/15.

actives sur le territoire, les autres ne bénéficiant que d'une adresse administrative ou ne fonctionnant plus.

Ces associations sportives, culturelles, ethniques s'impliquent dans la vie de la commune en organisant diverses actions et animations.

Le collectif associatif, mené par la ville, sollicite les associations du territoire une fois par an à l'occasion du forum des associations. La fête du sport permet quant à elle de rassembler les associations sportives au mois de juin.

Le tissu associatif de la ville n'est pas structuré. Il n'existe pas de service municipal ou de fonction en charge du suivi du développement associatif sur le territoire. **De fait, chacun développe son activité de façon isolée, ce qui représente souvent un facteur favorable au cloisonnement des quartiers.**

La coopération n'existe pas entre les associations. Lorsqu'elle existe, elle est initiée par les associations elles-mêmes. L'annonce récente de la création d'une maison des associations sur les bords du canal dans le cadre du PRU laisse entrevoir une possible volonté de structurer les acteurs associatifs du territoire. Cependant, à ce jour, aucune consultation n'a été engagée avec ces derniers pour se projeter dans cette perspective.

1.7.1 L'importance donnée aux seniors

Pendant de nombreuses années, la population des Pavillons-sous-Bois comptait une population âgée plus importante que la moyenne départementale. L'accent s'est donc porté sur le développement d'infrastructure en leur faveur. Aujourd'hui, la population a augmenté et se renouvelle à l'image de l'espace urbain qui se transforme. Cependant, les seniors représentent une population bénéficiant d'infrastructures adaptées à leurs diverses problématiques.

Il existe six structures d'accueil pour les personnes âgées en plus des services du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui s'occupe plus particulièrement du portage de repas à domicile, d'aide aux tâches ménagères, de transport aux personnes à mobilités réduites :

- Le patio est un accueil de jour pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Il a pour objectif de préserver l'autonomie du patient en lui proposant des activités adaptées ;
- La résidence Bragance est un foyer-logements sociaux HLM. Il compte 29 logements adaptés et spécialement équipés pour les personnes âgées. Elle a été conçue pour concilier indépendance, protection et vie sociale ;
- La résidence des clairières est une Maison d'Accueil pour les Personnes Agées et Dépendantes (MAPAD). Cet établissement est médicalisé en gestion privée. Il a une capacité de 73 places dont 4 temporaires ;
- Une nouvelle MAPAD ouverte il y a un an sur le site de l'ancienne clinique FRANKLIN ;
- Le club Yvonne de Gaulle, structure associative, accueille les personnes âgées de la ville pour des activités de loisirs ;
- L'APJC offre également des activités aux seniors à travers plusieurs activités de loisirs.

Le département a mené une étude sur la population vieillissante de Seine-Saint-Denis et a projeté sa représentation et les besoins qui en découleront d'ici à 2020. **Outre les risques de désocialisation générés par le départ à la retraite, il est mis en évidence que les seniors, dû à un habitant ancien et inadaplé, risquent de se retrouver dans une situation d'isolement accentuée.**

1.7.2 La place de la jeunesse

Les jeunes sont accueillis, pour leurs loisirs, à l'APJC ou dans les clubs sportifs du SEP. L'accueil jeunes de la ville (Atout Sport et Loisirs), après quelques années d'ouverture en semaine et lors des vacances scolaires, ferme ses portes le mercredi depuis la rentrée scolaire 2014-2015. Il ne fonctionnera plus que pendant les vacances dorénavant, faute de fréquentation. La ville ne s'explique pas le désintérêt des jeunes à cet espace.

Les jeunes fréquentant l'APJC sont âgés de 11 à 14 ans et sont au nombre de 83. Ils sont présents dans les activités de loisirs (activités spécifiques telles que la danse hip hop, le dessin, l'anglais, etc.) et à

¹⁰ <http://www.les-pavillons-sous-bois.fr/Culture-associations-sports/Annuaire-des-associations>, source consultée le 04/04/15.

l'Espace jeunes (accueil libre, en général le samedi après-midi). Les jeunes âgés de 15 à 17 ans sont moins nombreux (32). Ils fréquentent les activités de loisirs et quelques-uns (entre 4 et 7 jeunes) viennent se retrouver parfois ou tentent de structurer une activité avec le référent jeunesse. La structure représente désormais le seul point d'accueil libre des jeunes sur la ville (notamment des 11-14 ans).

Des groupes de jeunes peuvent être observés (qui ne fréquentent pas les structures jeunesse de la ville), notamment aux abords du stade Léo Lagrange, sur la place de la Basoche et aux abords de la mairie (sous un porche où certains font du skate) et où il est fréquent de constater une consommation de stupéfiants.

La délinquance observée chez les jeunes est majoritairement exogène mais implique également des pavillonnaires (constats relatés par le procureur de la République et par le commissaire de Bondy lors du CLSPD¹¹). **Il n'existe pas d'action coordonnée entre les différents acteurs de la ville et les réponses apportées à ce jour tiennent plus du champ de la répression plutôt que de la prévention.**

La jeunesse est mal vécue par les habitants qui, comme dans le cas du cinéma municipal (ce cinéma est géré par une association mais se situe aux abords de l'hôtel de ville), préfèrent ne plus fréquenter certaines structures par appréhension des groupes de jeunes en présence.

Les principaux des collèges font part de leur difficulté à gérer les exclusions des jeunes scolarisés sur la ville. Bien que les statistiques annoncées soient bien en deçà de la moyenne départementale (entre 170 et 180 journées d'exclusion pour chacun des collèges contre plus de 1 000 en moyenne sur la Seine-Saint-Denis – cf. étude réalisée par Benjamin Moignard), elles laissent entrevoir une non prise en compte des jeunes exclus temporairement, notamment en début et en fin d'année.

Lieux institutionnalisés		Espaces publics	Commerces
APJC		A l'extérieur	
Lieu d'expression et d'activités	Lieu de décision	Lieu d'expression et d'activités ¹²	Lieu de décision
Espace jeunes	Espace Jeunes	Accueil ados municipal ¹³	
Séjours		Séjours	
Bar'Ouf	Conseil, Assemblée générale		
Les activités de loisirs (clubs et ateliers)		Conservatoire	
		Associations sportives	
		Salles de sport ¹⁴	
		Le stade de l'Est et gymnases ¹⁵	
		Bibliothèque	
		Parcs municipaux ¹⁶	
		Collèges et lycée professionnel ¹⁷	
		Rue	
		Porche, parking et place de la mairie	
		Halls d'immeuble	
		Paris	
		Fast-foods ¹⁸	
		Bars à chicha	
		Centre commercial	

¹¹ Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance

¹² La notion d'activité comprend les activités proposées par les structures institutionnelles et celles a priori considérées par les jeunes comme telles.

¹³ Atout sport et loisirs.

¹⁴ Ex : Cheapness, Moving.

¹⁵ même si ces espaces ne sont réservés qu'aux adhérents.

¹⁶ même si ces parcs sont plutôt « pris d'assaut » par les familles.

¹⁷ Collèges Anatole France et Eric Tabarly, lycée professionnel Claude-Nicolas Ledoux.

¹⁸ Notamment « Le Grec » de la place de la Basoche.

		Rosny 2	
		Avenue commerçante de Chanzy ¹⁹	
		Cinémas ²⁰	

1.7.3 La question du handicap

La ville est engagée depuis plusieurs années dans la prise en compte du handicap, non dans les aménagements urbains qui est récente (nos dernières déambulations au sein de la ville ont permis de constater que peu de trottoirs sont adaptés aux fauteuils roulants), mais dans le développement de structures d'accueil. Elle vient récemment de mettre en place un groupe de suivi communal sur la santé mentale.

Ainsi, outre Le patio et les MAPAD cités plus haut, la ville accueille plusieurs structures à destination des personnes porteuses de handicap mental. On peut dénombrer une maison d'accueil spécialisée pour adultes autistes de 14 places et un foyer de vie, la résidence Virginie, qui accueille 19 résidents en permanence et 19 autres en accueil de jour (cette structure compte également parmi ses résidents des personnes vieillissantes). L'APJC accueille des personnes handicapées mentales pour l'essentiel depuis de nombreuses années. Nous avons pu recueillir la demande de parents qui trouvent très difficile d'inscrire leurs enfants dans les structures de la ville, **la prise en compte du handicap n'étant pas suffisante en général** (c'est le cas notamment de certains enfants autistes qui fréquentent nos activités de loisirs pour lesquels les places sont limitées, faute d'encadrement suffisant).

1.7.4 Le sport et la culture

La ville promeut les échanges avec plusieurs villes européennes, à travers ses jumelages :

-  Brackley (Royaume-Uni) depuis 1972
-  Bragança (Portugal) depuis 1996
-  Écija (Espagne) depuis 1996

Un partenariat a été engagé avec la ville  d'Eichenau (Allemagne) depuis 2004 mais n'a pas, à ce jour, abouti à un jumelage.

L'APJC quant à elle développe des actions de promotion pour la mobilité européenne, à travers le programme Erasmus+ avec l'accueil de jeunes volontaires depuis sept ans.

La ville comprend quelques équipements plus ou moins importants sur lesquels elle appuie son action sportive et culturelle. Ils comprennent :

- Le Stade de l'Est Pavillonnais (SEP) propose différentes activités sportives aux habitants de la ville : athlétisme, basket-ball, cyclisme, football, gymnastique, judo, pétanque, randonnée, tennis, tennis de table ;
- Le SEP dispose du stade Léo Lagrange (appelé également Stade de l'Est, situé au sud de la ville – IRIS Stade) pour les activités de plein air, des gymnases Jean MACE (situé sur la nationale 3 – IRIS Calmanovic) et Lino VENTURA ainsi qu'un dojo pour les sports d'intérieur (ces deux derniers équipements sont situés sur les bords du canal de l'Ourcq, construits dans le cadre de la rénovation urbaine – IRIS ZI Canal) ;
- Ces structures ne sont accessibles qu'avec une adhésion ;
- L'Espace des arts, structure municipale, regroupe une salle de spectacle polyvalente de 375 à 1001 places, un cinéma et une galerie d'exposition. Cette structure est gérée par le Centre d'Expression Culturelle Artistique et Sportive (CECAS), association loi 1901 ;
- Le conservatoire municipal de musique et de danse Hector BERLIOZ offre notamment à ses élèves des cours d'instruments, de danse classique, de modern jazz, un atelier de musique jazz et un atelier d'orchestre classique ;

¹⁹ Il s'agit de la zone la plus commerçante des Pavillons-sous-Bois, limitrophe avec Livry-Gargan.

²⁰ CECAS-Espace des Arts et CC Rosny 2.

- Une bibliothèque municipale permet aux personnes inscrites de consulter des livres et/ou de les emprunter ;
- L'APJC est un centre d'animation associatif bénéficiant aussi d'un agrément centre social, au sein duquel les habitants, notamment ceux habitant dans le Sud de la ville, peuvent venir pratiquer des activités de loisirs diverses.

1.7.5 L'accès aux nouvelles technologies

La ville comptait auparavant un espace multimédia ouvert aux habitants. Cet espace a été supprimé sans qu'un autre équipement ait été proposé à la population.

Nos actions d'écrivain public et de médiation sociale partagée démontrent qu'un besoin non satisfait existe, nécessitant la présence d'un accompagnateur pour l'utilisation des outils informatiques.

Seule l'APJC, à travers les relations nouées avec ses partenaires propose un accès à son espace multimédia. Les plages horaires proposées ne sont cependant pas suffisantes face à la demande.

1.8 L'APJC : une association historique

Elle est née en mars 1967, à l'issue d'un référendum visant à déterminer quels étaient les besoins de la population en termes de loisirs et d'occupation des jeunes.

Depuis près de 48 ans, elle s'adresse à une population diversifiée et offre un large choix d'activités allant du service (ex : écrivain public, permanence CAF...) au loisir (ex : atelier yoga, club voyages et découvertes...), conformément à son objet.

1.8.1 Les adhérents / Les usagers

L'APJC compte 850 adhérents au 31 mai 2014 (dont 4 adhérents "personne morale" – les associations partenaires).

Les tranches d'âges les plus représentées sont les 11/17 ans (20%) et les 51/65 ans (19%). Suivent les 6/10 ans puis les 36/50 ans (17% pour chacun des groupes). Les 18/35 ans ne représentent que 13% de notre population (4% si l'on considère uniquement les 18/25 ans, 8% à l'échelle communale).

La tranche 15-25 ans représente 12% des adhérents, soit une représentation inférieure à celle affichée au niveau communal (16%).

L'essentiel des adhérents mineurs fréquentent des ateliers de loisirs. Seulement 60 d'entre eux fréquentent l'accueil libre, âgés de 11 à 14 ans.

Au vu de ces statistiques, bien que la population la plus représentée concerne les adolescents, l'APJC s'adresse à une population majeure pour l'essentiel (58%).

Les actions de l'association s'adressent également à un public non adhérent, avec notamment les activités liées à l'action sociale et l'offre de spectacles ouverts à tous. Ainsi, le nombre de personnes faisant appel régulièrement aux services de l'association peut être augmenté d'environ 50 personnes si l'on comprend les membres des associations adhérentes (l'AIPEI dont le public est handicapé mental, le CATTP de Bondy dont le public présente des difficultés à s'insérer dans le tissu social, ASA dont les actions concourent à promouvoir la culture hip hop et Mistinguettes dont l'objet est de promouvoir la culture du cabaret).

Le public qui a fréquenté ponctuellement l'APJC ou ses animations extérieures a représenté 1 850 personnes²¹ sur la saison 2013-2014, à travers les actions d'écrivain public, de permanence de la conseillère en économie sociale et familiale de la CAF, des sorties familiales, des animations et des spectacles tout public.

Ce sont ainsi près de 2 700 personnes qui ont été touchées par les actions de l'APJC.

La proportion de pavillonnais représente 60% des adhérents (les non pavillonnais sont constitués par des habitants des villes limitrophes, dont d'anciens adhérents ayant déménagé).

²¹ Cette évaluation s'appuie sur les fréquentations des événements pour lesquels une billetterie a été mise en place, sur le comptage des spectateurs des animations extérieures et sur les fréquentations observées des services tels que l'écrivain public, l'aide éducative budgétaire, etc.

1.8.2 Les acteurs de l'APJC

1.8.2.1 Les bénévoles

Avec 82 bénévoles investis dans différents secteurs comme les clubs, les ateliers sociolinguistiques, l'accompagnement à la scolarité, le conseil de l'APJC et les animations ponctuelles, l'association s'appuie sur une force bénévole importante qui représente 6,5 ETP (Équivalent Temps Plein).

La moitié d'entre eux s'inscrit dans des actions régulières (responsable de clubs, membres des instances dirigeantes)

Pour autant, cette forte implication ne semble pas se refléter dans le fonctionnement des instances. En effet, le dernier grand renouvellement du conseil (2008) a été l'occasion d'un profond changement, tant dans la composition de l'équipe dirigeante que dans le projet. La période 2003-2007 a été le théâtre d'une transition douloureuse, car nous quittions une équipe dont les pratiques n'étaient pas régulières et peu enclines à adapter l'action de l'association à son territoire (fonctionnement « daté » des années 80).

Depuis, l'agrément centre social a été obtenu et une profonde refonte des actions a été engagée, reconnaissant l'ensemble des actions à destinations des publics de la ville (jeunes, adultes et familles).

Le fonctionnement de l'association s'appuie sur un modèle représentatif. Le conseil, très engagé, élu lors de l'assemblée générale, souffre du déficit de « vocations », même si quelques membres se présentent à chaque assemblée générale (dont certains assez jeunes – 19 ans). Il n'est ouvert qu'à partir de l'âge de 16 ans et seuls les personnes majeures peuvent siéger au bureau (Président, vice-président, trésorier et secrétaire). Actuellement, six postes restent vacants sur les 16 possibles pour le collège des bénévoles.

1.8.2.2 Une équipe salariée

L'APJC compte 24 salariés pour un total de 9,7 ETP. Leurs fonctions sont développées en application de la convention collective de l'animation qui définit deux types de collaborateurs : les salariés dits "permanents" (administratif et animation des secteurs action sociale, jeunesse et loisirs) et les animateurs techniciens (ateliers).

1.8.2.2.1 Les permanents

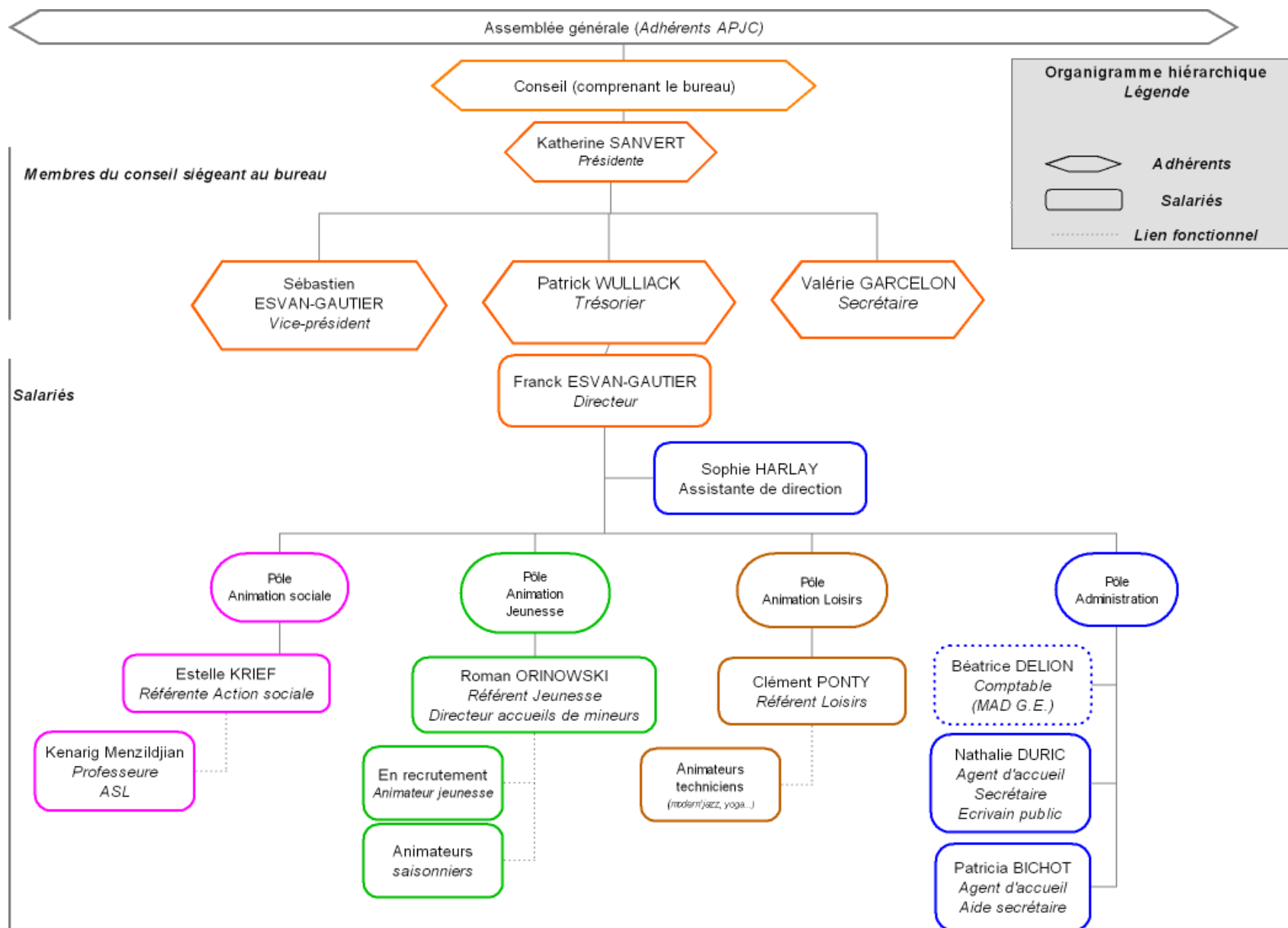
L'équipe administrative est composée de cinq personnes (deux agents d'accueils, une comptable, une assistante de direction et le directeur).

L'équipe permanente est également composée des référents des trois secteurs d'activité de l'APJC : loisirs, jeunesse et action sociale, et d'un animateur jeunesse récemment recruté.

1.8.2.2.2 Les animateurs techniciens

Les animateurs techniciens sont au nombre de 16. Ils sont qualifiés (diplômés lorsque la réglementation l'exige) et possèdent une expérience reconnue dans leur domaine. Ils se répartissent dans 16 disciplines différentes.

L'organigramme ci-après présente un fonctionnement pyramidal.



1.8.3 Les secteurs d'activités

1.8.3.1 Les loisirs

Le loisir représente le cœur de métier de l'APJC. Depuis 1967 la structure donne les moyens aux pavillonnais d'organiser leurs activités et leurs loisirs. Les actions développées par ce secteur ont pour objectif d'y accéder et d'encourager les initiatives individuelles et collectives. Le secteur jeunesse et celui de l'action sociale sont souvent liés à celui du loisir et tous servent le même but : faciliter son accès au plus grand nombre.

La variété des activités proposées par l'association lui permet de rayonner sur une zone d'influence bien au-delà de la commune et de toucher aussi un public non pavillonnaire.

L'APJC compte aujourd'hui 10 clubs et 15 ateliers réunissant 684 adhérents âgés de 3 à 92 ans, et propose une programmation de plusieurs événements (concerts, pièces de théâtre, etc.) ouverts à tous.

1.8.3.2 L'action sociale

Le secteur action sociale a pour vocation d'impulser et de fédérer des actions en direction des publics fragilisés et des familles, leur accordant une attention particulière et leur proposant, le cas échéant, un accompagnement adapté. Plusieurs types d'activités sont mises en place et ont pour objectifs d'accompagner les publics concernés dans leurs démarches d'accès au droit et de favoriser leur insertion sociale. Elles s'appuient sur la contribution volontaire régulière de 30 bénévoles.

1.8.3.3 La jeunesse

Ce secteur est animé par le référent jeunesse et qui dirige également les accueils collectifs de mineurs, dans le respect de la réglementation relative à aux Accueils Collectifs de Mineurs (ACM), du projet éducatif de l'APJC et des projets pédagogiques élaborés chaque année.

Le secteur jeunesse s'inscrit dans une longue tradition d'actions en direction des mineurs et des jeunes adultes et les activités développées concourent au projet social de notre association. Il s'appuie sur le projet éducatif et les projets pédagogiques élaborés chaque année (ex : séjours, Espace Jeunes, etc.).

Le secteur jeunesse comprend l'ensemble des actions de l'APJC destinées aux adhérents de 3 à 25 ans. Il comprend 334 mineurs répartis sur trois types d'activités.

L'ensemble de ces secteurs sert une volonté de développer la vie associative.

1.8.4 Les moyens financiers

1.8.4.1 Les comptes annuels (source : compte de résultat et bilan 2013)

L'association a un bon équilibre financier. Les fonds associatifs (212.160,47€ au passif, augmentés des provisions de 24.146,87€ et d'un emprunt à long terme de la CAF à taux 0% de 106.350,00€, soit un total de 342.657,34€) couvrent largement les immobilisations matérielles et logicielles (239.262,55€ à l'actif) et laissent une capacité à renouveler les matériels si besoin.

Les fonds associatifs représentent 37% de l'ensemble des ressources (ces dernières comprennent l'ensemble des fonds et des dettes vis-à-vis des fournisseurs).

Ce pourcentage traduit une certaine indépendance financière et qui souligne la nécessité de veiller à diversifier nos financements.

La trésorerie immédiate n'est pas suffisante pour couvrir l'ensemble des dettes à court terme (notamment les charges sociales et les produits constatés d'avance). La solvabilité n'est pour autant pas remise en cause puisqu'en encaissant les créances attendues, cela couvre les dettes à court terme.

Le compte de résultat démontre également un fonctionnement régulier et un soutien des partenaires financiers et institutionnels constant.

1.8.4.2 Les contributions volontaires en nature

La valorisation des contributions volontaires en nature est à assimiler à des ressources propres car elles traduisent ce que l'APJC est capable de fédérer autour de son projet. Ainsi, le bénévolat valorisé représente la charge de salaires qu'il n'a pas à intégrer en plus aux salaires versés réellement.

Elles sont valorisées pour un montant de 142.341,32€ pour l'année 2013. Il s'agit là d'une valorisation importante.

1.8.5 Les partenariats

L'APJC travaille avec de nombreux partenaires. Cependant, comme cela a été précisé plus haut, elle souffre d'un manque de partenariat pérenne.

Elle s'appuie notamment sur :

- La maison de l'emploi, de l'insertion et la mission locale ;
- La résidence sociale Pacte de l'Est parisien ;
- Le service social départemental ;
- Le service jeunesse de la ville ;
- Le conservatoire municipal ;
- L'AIPEI (association intercommunale de parents d'enfants inadaptés) ;
- Différentes associations de la ville comme le CECAS Espace des Arts ou le Photo club pavillonnaise ;
- La CAF (notamment avec Marie-Françoise LAROCHE, conseillère en économie sociale et familiale).

L'APJC est affiliée à la fédération départementale des centres sociaux de Seine-Saint-Denis (réseau de 52 centres sociaux répartis sur le département). Cela lui permet de solliciter facilement d'autres centres sociaux en cas de besoin, qu'il s'agisse d'une recherche de compétence, un soutien financier ou un partenariat d'action.

1.9 L'évaluation des actions 2012-2014

Nous avons procédé à l'évaluation du projet en deux phases. La première a eu lieu en décembre 2013 avec les membres du conseil et les salariés permanents de l'association lors d'une journée de réflexion à Provins.

Nous avons alors observé que les axes définis étaient bien poursuivis malgré quelques actions peu ou pas développées (ex : recensement des actions d'appui à la parentalité, création d'une fonction d'animation de réseau de partenaires, développer la prise en compte du bénévolat).

La seconde a été réalisée lors de deux rencontres avec les habitants dans le cadre du diagnostic que nous entreprenons, en faisant état des actions engagées sur le territoire et de leur impact, puis en nous appuyant sur les comptes rendus d'activités en juin 2014.

Le tableau page suivante reprend en synthèse l'évaluation des actions. Il est suivi des commentaires relatifs à chacune des actions du projet 2012-2014.

APJC - Axes stratégiques 2012 - 2014									
Orientations (axes stratégiques)	Objectifs opérationnels	Actions	Ojectifs prévus	Vert foncé	Vert clair	Orange	Rose	Rouge	Blanc
1									
Favoriser l'implication des habitants dans la conduite du projet social	Développer l'information sur les actions menées	Création d'un espace convivial d'information et de débat	Créer un espace convivial d'information et de débat						
			Améliorer la connaissance des actions de l'association						
			Développer le bénévolat						
	Soutenir l'implication des bénévoles	Développement des temps de formation	Permettre aux bénévoles de parfaire leurs connaissances et/ou d'acquérir des compétences						
		Développement des rencontres conviviales	Permettre aux bénévoles de se créer une culture commune						
2									
Participer au développement de l'unité du territoire	Proposer des services sur l'ensemble du territoire	Développement de la fonction d'écrivain public	Proposer des services sur l'ensemble du territoire						
	Renforcer un réseau de partenaires	Création d'une fonction d'animation de réseau	Faire reconnaître l'utilité d'une animation du réseau de partenaires						
			Créer la fonction d'animateur de réseau						
			Dynamiser le réseau de partenaires						
		Mutualisation des compétences par le partage d'expériences	Développer une culture du partage des compétences						
			Favoriser une habitude de travail entre acteurs du territoire						
			Dynamiser le réseau de partenaires						
3									
Favoriser l'appropriation du territoire par ses habitants	Accompagner les habitants dans la découverte de leur territoire	Sorties "vertes"	Permettre la découverte des espaces verts du département						
	Favoriser une conscience citoyenne du territoire	Participation au développement de modes de transports alternatifs	Favoriser le co-voiturage						
			Sensibiliser aux modes de transports alternatifs						
		Sensibilisation au respect des espaces communs	Sensibilisation au partage des espaces communs (collectifs ou publics)						
4									
Développer les actions d'appui à la parentalité	Approfondir la connaissance des différents dispositifs existants	Recensement de l'ensemble des actions d'appui à la parentalité	Maîtriser les actions existantes sur le territoire						
			Elaborer un livret recensant ces actions à destination des professionnels de la commune						
	Développer des actions pour rétablir/renforcer les liens familiaux	Rétablir/renforcer les liens familiaux	Développer un appui aux animations parents/enfants						
			Offrir un lieu de rencontre parents/enfants favorisant la découverte des animations						
			Permettre aux parents d'acquérir des outils d'animation de l'enfant						

Vert foncé : atteint – Vert clair : globalement atteint – Orange : objectif atteint partiellement – Rose : objectif globalement non atteint – Rouge : objectif non atteint

1.9.1 Favoriser l'implication des habitants

1.9.1.1 Développer l'information sur les actions menées

- Création d'un espace convivial d'information et de débat

Ce lieu est devenu le Bar'Ouf. Il accueille la population (notamment les adhérents), tous les jours du lundi au samedi. Sa mise en œuvre a permis de développer un espace convivial et ludique où chacun peut venir patienter en attendant son enfant, lire le journal ou jouer à des jeux de société.

Nous souhaitons développer une culture de débat au sein de cet espace. Nous commençons à peine à expérimenter cette dimension, le lieu ayant à ce jour accueilli des sujets de société mais lors de discussions informelles. Des cafés citoyens ont vu le jour depuis et devraient se développer à raison d'un tous les mois à terme.

1.9.1.2 Soutenir l'implication des bénévoles

- Développement des temps de formation

Nous avons rencontré des difficultés pour soutenir la formation des bénévoles. En effet, il nous a souvent été opposé des disponibilités incompatibles avec les formations proposées. Lorsque cela a été possible, nous avons mis en place des formations sur site (ex : accompagnement à la scolarité). Ces dernières rassemblaient plutôt des bénévoles retraités et disponibles en journée.

- Développement de rencontres conviviales

Les rencontres bénévoles ont été mises en place, à raison de quatre par an en moyenne. Elles fédèrent près de 35 personnes et permettent de cultiver l'esprit associatif de l'APJC. Ces temps réunissent également les salariés, avec pour objectifs de favoriser les relations entre les acteurs de l'association, tout statut confondu.

1.9.2 Participer au développement de l'unité du territoire

1.9.2.1 Proposer des services sur l'ensemble du territoire

- Développement de la fonction d'écrivain public

La fonction s'est développée au sein de l'APJC car elle comprend aujourd'hui un salarié et trois bénévoles sur cette action.

Nous souhaitons toutefois l'étendre aux quartiers nord mais cela s'est avéré impossible. D'une part, nous envisagions de nous implanter sur la péniche du chat qui pêche mais cette dernière a été attribuée à un prestataire privé dans le cadre d'une délégation de service public, sans qu'il soit possible d'intégrer l'équipement par la suite.

D'autre part, bien que conséquente, l'équipe bénévole ne s'est pas étoffée, ce qui n'a pas permis non plus d'envisager une extension de l'activité sur d'autres quartiers.

Malgré tout, l'action reste nourrie et souffre de son succès, nombre de travailleurs sociaux des villes limitrophes envoyant des usagers solliciter ce service à l'APJC.

1.9.2.2 Renforcer un réseau de partenaires

- Création d'une fonction d'animation de réseau

Cette action devait s'appuyer sur la référente famille. Nous avons rencontré de grandes difficultés avec cette dernière dans le cadre du respect de son contrat de travail et avons dû nous en séparer. De fait, bien que le travail engagé soit conséquent, nous n'avons pas pu formaliser comme nous le souhaitons la construction d'un réseau de partenaires. Il fonctionne à ce jour essentiellement sur les actions

d'accompagnement à la parentalité mais nécessite d'être développé sur l'ensemble des actions (ateliers sociolinguistiques, départs en vacances, acteurs culturels, etc.).

La dynamique est lancée et a bien été reprise par Estelle Krief, référente action sociale, laissant entrevoir une dynamique réseau pertinente et facilitatrice pour la mise en œuvre des actions.

- Mutualisation des compétences par le partage d'expériences (rencontres thématiques)

Cette action n'a pu être menée en raison des difficultés rencontrées avec la salariée en charge du projet. Néanmoins, des pratiques déjà installées auparavant ont perduré, à l'instar du groupe Pause parents.

1.9.3 Favoriser l'appropriation du territoire par ses habitants

1.9.3.1 Accompagner les habitants dans la découverte de leur territoire

- Découverte des espaces verts du département

De nombreuses actions ont été organisées, notamment les échappées vertes, proposant aux adolescents, aux adultes et aux familles de découvrir les espaces verts du département (parcs et bois) dans le cadre de sorties « cueillette » et de randonnées en forêt.

Nous avons dû sortir des Pavillons-sous-Bois et des villes limitrophes, les espaces verts existants n'étant pas nombreux.

1.9.3.2 Favoriser une conscience citoyenne du territoire

- Participation au développement de modes de transports alternatifs (ex. : co-voiturage)

L'action a permis de valoriser des pratiques qui étaient peu affichées. Ainsi, nous avons mis en évidence que plusieurs clubs pratiquaient déjà le co-voiturage à l'instar du club Temps Danse Loisirs.

Les sorties comme les échappées vertes ont été l'occasion de sensibiliser également les habitants à la nécessité de mieux raisonner en termes de transport.

- Sensibilisation au respect des espaces communs (locaux collectifs, espaces publics...)

Nous avons atteint partiellement cet objectif. Le respect des locaux en interne a été amélioré (notamment la propreté). Toutefois, il nous a été difficile de mesurer l'impact de cette action en externe. Des aménagements ont été réalisés par la ville (pose de poubelles par exemple) suite à nos différentes demandes, mais leur impact est peu mesurable.

1.9.4 Développement d'actions d'appui à la parentalité

1.9.4.1 Approfondir la connaissance des différents dispositifs existants

- Recensement de l'ensemble des actions d'appui à la parentalité

Cet objectif n'a pas été atteint, pour les mêmes raisons que celles exposées précédemment relative à la référente action sociale. Néanmoins, depuis l'arrivée d'Estelle Krief, à travers le travail de développement d'un réseau de partenaires, le recensement a été exhaustif.

1.9.4.2 Développer des actions ayant pour vocation de rétablir/renforcer les liens familiaux

- Maintien, voire développement des animations parents/enfants

L'action Créa'loisirs s'est développée pendant près de deux ans comme nous l'envisagions. Cependant, une demande forte des parents pour se retrouver et discuter a émergé, altérant quelque peu la

destination originelle de cette action. Une transformation de l'action est envisagée, notamment à travers la création d'un LAEP.

- Soutien de l'action "pause-parents" et développement de départs en vacances

La Pause Parents s'est renforcée avec l'arrivée de professionnels comme Anna Cyslaghi (psychologue), qui participe régulièrement à ces rencontres dorénavant. De plus, nous avons recruté un éducateur de jeunes enfants, Pascal Decampe, pour faciliter l'accès aux rencontres organisées.

Les départs en vacances ont été soutenus, en nous appuyant sur les partenaires identifiés (maison de l'insertion, résidence sociale et la CAF), permettant de faire partir en 9 et 17 familles selon les années. Nous notons par contre que peu des familles déjà parties ont la possibilité (notamment financière) de prétendre à u nouveau séjour, les dispositifs sur lesquels nous nous appuyons ne permettant qu'un seul départ (souvent le premier).

2 Les rencontres avec les habitants et les partenaires

A l'issue de notre participation au congrès national des centres sociaux de Lyon en juin 2013, nous avons souhaité cultiver la dynamique engagée par plusieurs acteurs bénévoles et salariés de l'association.

Nous pensions alors que **la jeunesse** représentait un sujet important à travailler. Nous constatons déjà que nous connaissions peu la jeunesse pavillonnaise et qu'il était nécessaire que nous nous engagions dans une étude des besoins.

Inspirés par le congrès, la notion de **pouvoir d'agir** faisait écho puisque nous développons des temps de rencontres avec les habitants et favorisons la participation de ces derniers. Cependant, nous nous questionnions sur la définition du pouvoir d'agir (entre participation, capacité à agir et pouvoir de décider). Nous envisagions alors de travailler à une définition claire sur laquelle appuyer nos actions et de recenser les différents espaces sur le territoire propice au développement du pouvoir d'agir.

Le dernier sujet à avoir retenu notre attention alors a été la **lutte contre les discriminations**.

En nous appuyant sur ces centres d'intérêts et pour nous engager plus avant dans la définition des futures orientations du projet social, nous avons organisé plusieurs rencontres, réunissant les habitants puis les partenaires, en mai et octobre 2014 puis janvier 2015. Les sujets qui ont été abordés ont concerné la jeunesse, les discriminations à travers les inégalités et la prise en compte des familles sur la commune.

Peu prise en compte sur le territoire, les activités jeunesse concernent essentiellement les enfants (hormis un manque d'accueil collectif de mineurs le samedi) et les 11-14 ans. Des demandes de prise en compte des 15-25 ans émergent (lieu d'accueil, activités hors les murs, séjours). La question de leur représentation est également posée.

Les jeunes présents ont formulé une demande d'activités culturelles et ludiques plus importante (ex : voyage, musée, randonnée, karting, accrobranches, accès à une ludothèque).

La question des inégalités nous a amenés à traiter des discriminations vécues sur le territoire communal. La répartition inégale des commerces, des services et des transports tend à isoler les quartiers nord de la ville du centre historique. Ces derniers concentrent une population migrante plus importante et plus fragile, dans un habitat dégradé avec un accès très restreint à des équipements culturels mais bénéficient d'espace verts développés, *a contrario* des quartiers sud. Le public fragilisé n'a pas accès facilement à l'APJC, notamment en raison de sa tarification. Ses instances, bien qu'ouverte, ont du mal à se renouveler.

Enfin, les **actions à destination des familles** semblent avoir peu d'écho ou sont peu visibles et demandent à être développées.

Deux réunions de partenaires nous ont permis de dégager des pistes d'actions relatives à la prise en compte des activités à destination des enfants et des familles, mais aussi un projet s'adressant aux collégiens.

Il est apparu que les modes d'accueil de la petite enfance étaient inadaptés aux nouveaux besoins des familles (horaires variables, contrats précaires, besoins d'accueil de courtes durée).

Il pourrait être envisagé de créer une passerelle crèche-école maternelle (rencontre des psychologues, visite des écoles, rencontre des enseignants en petite section) et des temps d'échange entre l'école et les parents sur les structures petite enfance.

L'accompagnement des parents semble nécessaire car leur positionnement manque parfois de limite.

Les problématiques liées au logement de petite surface a également été évoquée quant au développement de l'enfant et ses relations avec ses parents (promiscuité, manque de sommeil, etc.)

La place des parents est questionnée : quels sont leurs besoins, leurs attentes, quelles reconnaissances leur donner (au sein de l'école, des structures d'accueil) ? Quels regards portons-nous sur les parents (et inversement) ?

Face aux problématiques rencontrées par les parents lorsque leurs enfants sont adolescents, des propositions sont faites pour travailler à la création d'un réseau d'acteurs sur cette thématique, à la création de lieux d'expression pour les jeunes et leurs parents.

3 Les préconisations

L'état des lieux et le diagnostic réalisés sur la ville des Pavillons-sous-Bois montrent plusieurs problématiques auxquelles s'intéresser : la place de la jeunesse et celle des personnes âgées/isolées, une paupérisation de certains foyers, une place du handicap affirmée mais avec quelle prise en compte au quotidien, une absence de structuration du tissu associatif et une parole citoyenne peu sollicitée.

Bien que la population jeune représente près de 2 500 individus (11/25 ans), peu de demandes sont exprimées. La jeunesse représente pourtant près de 16% de la population mais reste peu prise en compte, la ville déployant ses moyens sur ses compétences obligatoires (ex : écoles primaires). Ainsi, il existe peu de structures proposées aux adolescents et aucune aux jeunes adultes en accueil libre. A ce jour, la municipalité ne développe pas de politique jeunesse et laisse la prise en charge des jeunes au tissu associatif (ex : ASP, APJC, associations sportives). La jeunesse : une population invisible ? Pourtant, la présence des jeunes est mal vécue sur la ville : leurs différents rassemblements (porche de l'hôtel de ville et à l'entrée de l'Espace des Arts), sur la place de la Basoche (vieux centre-ville) ou aux abords des établissements scolaires et du stade de l'Est provoquent souvent la peur des habitants. Il apparaît important de questionner la place de cette jeunesse sur le territoire : est-elle prise en compte (et si oui, comment), quelles sont ses attentes, comment vit-elle son territoire, etc.

La proportion de jeunes accueillis à l'APJC reste sous représentée en comparaison des proportions communales. Toutefois, elle comprend cette jeunesse qui n'exprime pas ses besoins mais qui participe néanmoins aux activités. Elle comprend également celle qui revendique le souhait de fréquenter des accueils libres (ex : l'Espace jeunes).

Suite au désengagement de la municipalité dans la poursuite de l'accueil adolescent « Atout Sports et Loisirs » durant les périodes scolaires, l'APJC a manifesté son souhait de réinvestir ce temps.

D'autre part, les centres sociaux ont fait de la participation des habitants leur cheval de bataille : elle est au cœur de toutes les démarches entreprises par ces derniers. La fédération des centres sociaux a pris en compte également l'absence fréquente de jeunes dans son réseau, et l'APJC suit ce constat (bien que des jeunes fréquentent la structure, ils ne sont là qu'en tant que consommateurs la plupart du temps). Le projet politique de notre association vise à accompagner la jeunesse dans sa citoyenneté et il apparaît aujourd'hui évident que notre action ne répond pas totalement à cette ambition.

Nous devons donc travailler à une meilleure prise en compte de la population jeune des Pavillons-sous-Bois.

L'autonomie des personnes en situation d'isolement et/ou de handicap représente un enjeu pour les années à venir. Le vieillissement d'une part la population nécessite d'être anticipé car il laisse entendre

qu'une problématique liée à l'isolement (difficulté à se déplacer, perte de repère à l'entrée en retraite, liens sociaux brisés), associé à un habitat ancien et peu adapté au vieillissement, émergera prochainement sur le territoire.

La place du handicap jouit d'une bonne communication lorsque l'on parle des structures d'accueil spécifiques (Alzheimer, EPHAD, AIPEI). Pour autant, plusieurs parents nous font part de leurs grandes difficultés à intégrer leurs enfants (jeunes et adultes) dans des structures de loisir tout public.

Des actions devront être développées pour améliorer les conditions de vie des personnes en perte d'autonomie.

L'APJC nourrit le projet de favoriser la participation des habitants, quelle que soit la tranche d'âge concernée, et nombre de projets sont élaborés avec les usagers de l'association. Pourtant, le fonctionnement décrit dans les statuts, notamment dans la gouvernance, laisse place à un système de représentation (schéma classique de l'organisation des associations loi 1901 calquée sur celle des entreprises). Ce fonctionnement promeut-il un modèle favorisant la démocratie participative ou la participation des habitants ?²²

La question est apparue large et probablement décalée car selon les travaux de Maryse Bresson²³, il y a matière à s'interroger sur le pouvoir d'agir, la participation et de ses réalités : pouvoir d'agir des habitants ou contrôle social (injonction politique, instrumentalisation) ?

Nous mènerons un travail sur la question du développement du pouvoir d'agir des habitants (dont les jeunes), tant en re questionnant notre fonctionnement qu'en développant des pratiques de coopération sur le territoire.

Enfin, les problèmes liés à la parentalité touchent aussi bien les problèmes de garde, d'accueil des parents face aux difficultés qu'ils rencontrent avec leur enfant que la gestion des adolescents en décrochage scolaire (notamment ceux faisant l'objet d'exclusions temporaires de leur établissement).

Nous travaillerons au développement de lieux adaptés suivants les besoins, en lien avec les partenaires du territoire.

Enfin, la question de l'accès aux loisirs pour le bien-être des familles nous amènera à nous questionner sur la possibilité de démocratiser l'accès aux départs en vacances sous la forme de courts séjours.

4 Un projet d'animation globale

Le projet d'animation globale ne définit pas à lui seul l'ensemble des actions menées par l'APJC mais permet de centrer notre attention sur plusieurs orientations que nous avons définies comme prioritaires. En nous appuyant sur le diagnostic, nous avons définis trois grandes orientations : **prendre en compte la jeunesse, maintenir l'autonomie des personnes et développer le pouvoir d'agir.**

4.1 Prendre en compte la jeunesse

Notre première orientation poursuit l'intention de **développer la prise en compte de la jeunesse aux Pavillons-sous-Bois**. Pour cela, nous avons à travailler à une meilleure connaissance de cette population : la définir, l'écouter pour en mesurer correctement les attentes, agir avec elle. Considérant que l'avenir de l'association passe nécessairement par une anticipation de l'implication des futurs acteurs de l'APJC, nous avons formalisé trois types d'actions :

4.1.1 Vers une connaissance approfondie de la jeunesse pavillonnaise

- A la rencontre de la jeunesse pavillonnaise (diagnostic et recherche)

²² Bresson, "La Participation Des Habitants Contre La Démocratie Participative Dans Les Centres Sociaux Associatifs Du Nord de La France."

²³ Bresson, "La Participation : Un Concept Constamment Réinventé."

Le diagnostic révèle une **présence importante de jeunes, mais qui expriment peu leurs besoins**. Leur prise en compte n'est visible qu'à travers les associations, notamment sportives, ainsi qu'à travers un accueil municipal ouvert seulement lors des vacances scolaires depuis la rentrée scolaire 2014-2015, également à forte dominante sportive. Nous considérons que, bien que l'activité sportive nous paraisse indispensable, elle ne peut constituer à elle seule la réponse du territoire aux attentes des jeunes. Les activités socioculturelles de loisirs sont peu développées et concentrées quasi exclusivement à l'APJC.

Les moyens limités jusqu'alors ne nous permettaient pas de nous intéresser aux jeunes non captifs de l'association (un seul animateur référent du secteur d'activité, les autres n'intervenant que lors d'activités spécifiques ou lors des vacances scolaires) et nous contraignaient à une capacité de 12 jeunes à l'Espace Jeunes (accueil libre). La récente embauche d'un animateur jeunesse va nous permettre d'aller au-delà, et au-devant des jeunes du territoire communal ne fréquentant pas la structure.

La population prise en compte à ce jour sur la ville, toutes structures confondues, concerne essentiellement la tranche 11-15 ans.

Les jeunes âgés de 15 à 25 ans sont donc peu représentés mais constituent près de 16% de la population (soit environ 2 500 individus). Les services de la ville ne les connaissent pas et, sans expression de leur part, considèrent qu'ils n'ont pas de besoin à satisfaire.

A priori difficiles à fédérer, souvent vu à travers les actions de prévention de la délinquance et d'insertion professionnelle, c'est sur cette tranche d'âge que nous avons choisi de concentrer notre attention, renouant ainsi avec un public avec lequel l'APJC a travaillé durant ses premières années d'existence.

Pour engager un travail de qualité, parallèlement aux actions développées aujourd'hui, il nous a paru indispensable de mener une action centrée sur la connaissance de ce public. Pour cela, l'association s'appuiera sur une **recherche universitaire sur la population 15-25 ans** menée par Franck Esvan-Gautier, directeur, dans le cadre du master « cadre en éducation populaire » qu'il prépare au sein de l'université Paris-Est/Créteil.

L'équipe d'animation sera associée aux différentes démarches de recherche.

Cette action se déroulera de janvier 2015 à juin 2016.

Rappel des orientations du contrat de projet : renouvellement d'agrément	Prendre en compte la jeunesse pavillonnaise
Intitulé de l'action	<i>A la rencontre de la jeunesse pavillonnaise 15-25 ans</i>
Objectifs prévus	Réaliser un diagnostic sur la population 15/25 ans des Pavillons-sous-Bois, pour : - connaître cette population, - déterminer ses besoins, - concourir à la structuration du contexte local (acteurs de jeunesse du territoire).
Porteur(s) du projet Intervenants Acteurs de l'action Référént(e) bénévole	Franck Esvan-Gautier, directeur ; Roman Orinowski, référent jeunesse et l'animateur(trice) jeunesse ; Membre du conseil.
Nombre de séance sur l'année	L'ensemble de l'action comprendra plusieurs types de séances : - 10 séances de type "focus groupe" en présence de jeunes (durée 2h30), - 20 entretiens avec des jeunes et des professionnels (durée 1h), - 5 rencontres collectives (durée 3h). A ce stade du projet, le nombre de séances pourra évoluer suivant le contexte.
Durée et fréquence	L'action se déroulera de janvier 2015 à juin 2016 (2015 : diagnostic, 2016 : recherche).
Population touchée (nombre et caractéristiques)	Jeunes âgés de 15 à 25 ans des Pavillons-sous-Bois et/ou adhérents de l'APJC.
Intervenants financiers	APJC, CAF, Uniformation (à travers le financement d'une formation master de "Cadre en éducation populaire").
Observations (méthode, stratégie employée, obstacles rencontrés...)	Le diagnostic sera suivi d'une recherche universitaire ayant pour objet le pouvoir d'agir des jeunes. Elle sera menée par le directeur (actuellement en master "cadre en éducation populaire") et suivie par l'ESPE (Ecole supérieure du professorat et de l'éducation) de l'UPEC (Université Paris Est - Créteil).
Perspectives pour cette action	Cette action doit permettre d'enrichir la connaissance de la population jeune des Pavillons-sous-Bois et de déterminer quelles sont les conditions nécessaires au développement du pouvoir d'agir des 15-25 ans.

4.1.2 Des espaces d'expérimentation

Même s'il peut paraître plus opportun de mener préalablement une recherche auprès de la jeunesse avant de débiter des actions, l'**expérimentation d'espaces d'expression** nous paraît légitime, d'autant qu'elle s'appuie sur des pratiques qui ont déjà existées à l'APJC. Cette expérimentation permettra notamment de **recueillir des informations sur les pratiques des jeunes** et de les sensibiliser au fonctionnement des instances décisionnelles actuelles en vue de leur éventuelle transformation.

A ce stade, il serait anticipé de définir une quelconque forme quant à ces espaces, même si nous en dressons quelques contours dans les fiches actions qui suivent.

- Vers un Espace Jeunes autogéré

L'Espace Jeunes fonctionne actuellement en présence d'un animateur professionnel qualifié et accueille les 11-14 ans. Depuis le mois de février, avec l'arrivée d'un nouvel animateur, notre capacité d'accueil a augmenté et nous constatons qu'une **nouvelle population âgée de 15 à 17 ans** fréquente l'APJC, manifestant le souhait de trouver un espace qui lui convient.

Pour favoriser le développement de l'autonomie et dans l'esprit des actions menées à l'APJC dans les activités de type club²⁴, nous envisageons d'expérimenter progressivement avec les jeunes 15-17 ans

²⁴ Les clubs sont des activités autogérées par les adhérents qui les composent.

l'évolution d'un espace qui leur est destiné (et dans la continuité avec la tranche d'âge 18-25 ans), en passant d'**activités encadrées par un animateur à un fonctionnement en totale autonomie**.

Nous nous appuierons notamment sur les travaux de Freinet (pédagogie Freinet²⁵), d'Oury et Fonvieille (pédagogie institutionnelle²⁶), à travers le développement d'un accueil de jeunes²⁷ par exemple.

Intitulé de l'action	<i>Vers un Espace Jeunes autogéré</i>
Objectifs prévus	- Développer l'autonomie des jeunes, - Favoriser une image positive des jeunes.
Porteur(s) du projet Intervenants Acteurs de l'action Réfèrent(e) bénévole	Roman Orinowski, référent jeunesse ; Roman Orinowski, référent jeunesse et l'animateur(trice) jeunesse ; Membre du conseil.
Nombre de séance sur l'année	Il est envisagé que les rencontres soient régulières, à raison d'une fois par semaine en périodes scolaires et journalière lors des vacances, soit environ 90 ouvertures par an (de septembre à juillet).
Durée et fréquence	La durée de chaque séance est variable (de 1 à 4 heures). Ces actions seront menées à l'année.
Population touchée (nombre et caractéristiques)	Jeunes âgés de 15 à 25 ans des Pavillons-sous-Bois et/ou adhérents de l'APC.
Intervenants financiers	APJC, ville des Pavillons-sous-Bois, Etat (DDCS), CAF.
Observations (méthode, stratégie employée, obstacles rencontrés...)	Le travail que nous menons auprès des jeunes favorisera leur connaissance de la structure d'accueil et de ses contraintes. Il doit permettre de co-construire des règles de fréquentation et d'occupation des locaux. Le processus installera une progression dans l'utilisation de l'espace, en les amenant d'une utilisation en présence d'animateurs à une gestion autogérée.
Perspectives pour cette action	L'espace autogéré constituera l'aboutissement de la démarche éducative poursuivie, à travers les pédagogies de la participation, non directive et institutionnelle.

- Jeunesse et citoyenneté

Nous souhaitons illustrer ce type d'action par le **développement d'instances participatives de jeunes**.

A ce jour, notre expérience a pu démontrer qu'il était difficile de simplement intégrer des jeunes dans les instances habituellement occupées par des adultes : dans ce cas, sans équipe pédagogique conséquente et une formation de l'ensemble des acteurs de l'association, il leur est difficile de prendre leur place et de réellement participer à la transformation de l'instance (les logiques d'intégration et de transformation s'opposent dans ce cas).

Pour favoriser le développement d'instances au sein desquelles les jeunes peuvent prendre toute leur place (décisionnelle ou non), nous pensons pertinent de réfléchir à expérimenter des espaces réservés aux jeunes qui pourront prendre de multiples formes et avoir un impact sur le fonctionnement de l'association (ex : création d'une instance statutaire).

Pour cela, l'équipe pédagogique aura pour mission d'accompagner les réflexions et expérimentations que les jeunes proposeront, comme par exemple la création d'un **conseil de jeunes**.

²⁵ Pédagogie mise en œuvre par Célestin Freinet (ex : expression libre, gestion coopérative, apprentissage par l'expérimentation).

²⁶ La pédagogie institutionnelle vise à établir, créer, et faire respecter des règles de vie par des institutions appropriées (principe d'organisations instituées et/ou institutantes).

²⁷ Accueil faisant l'objet d'un conventionnement avec la direction départementale de la cohésion sociale pour un public et un territoire spécifique ; les modes d'organisation sont définis par la convention et non par le code de l'action sociale et des familles à l'instar des accueils collectifs de mineurs.

Intitulé de l'action	<i>Jeunesse et citoyenneté (15-25 ans)</i>
Objectifs prévus	- Développer les modes d'expression des jeunes, - Impliquer les jeunes dans la vie associative, - Développer leur participation citoyenne.
Porteur(s) du projet Intervenants Acteurs de l'action Référént(e) bénévole	Roman Orinowski, référent jeunesse ; L'animateur(trice) jeunesse ; Membre du conseil.
Nombre de séance sur l'année	Selon les espaces qu'ils se créeront (ex : petits groupes porteurs de projets ou d'idées de développement au sein de l'Espace Jeunes, création d'instances spécifiques, etc.), la fréquence pourra varier d'une séance/quinzaine à une séance/mois (périodes scolaires et lors des vacances), soit de 11 à 22 séances selon l'implication.
Durée et fréquence	Ces actions, d'une durée d'environ 2h chacune, seront menées à l'année.
Population touchée (nombre et caractéristiques)	Jeunes âgés de 15 à 25 ans des Pavillons-sous-Bois.
Intervenants financiers	APJC, ville des Pavillons-sous-Bois, Etat (DDCS) / FONJEP.
Observations (méthode, stratégie employée, obstacles rencontrés...)	Nous envisageons de nous appuyer sur les jeunes impliqués dans la démarche du diagnostic et la recherche.
Perspectives pour cette action	Ces actions visent à développer l'expression des jeunes pour une prise en compte de leurs besoins, dans un cadre structuré et citoyen. En s'appuyant sur les dynamiques engagées avec le diagnostic et la recherche sur la jeunesse du territoire, plusieurs actions seront accompagnées par les référents et animateur jeunesse. Nous imaginons à cet effet la possibilité d'aller vers la création d'une nouvelle instance (voire de plusieurs espaces décisionnels) dans le fonctionnement de l'association, comme par exemple un conseil de jeunes.

4.2 Garantir l'autonomie des personnes

Notre deuxième orientation soutient l'ambition de **concourir au maintien de l'autonomie des personnes**. Pour cela, nous poursuivrons les objectifs opérationnels suivants en nous intéressant à trois types de publics identifiés (personnes porteuses d'un handicap, personnes victimes de la fracture numérique et personnes isolées socialement) :

4.2.1 Développer la prise en compte du handicap

- Accès tout public aux loisirs

Concernant l'accès tout public aux loisirs, l'objectif de l'APJC est de développer l'**accueil du handicap en mixité tout public**, pour développer le nombre de personnes porteuses d'un handicap en structure de loisirs d'une part, pour sensibiliser les autres acteurs du territoire à cette problématique d'autre part.

Nous avons bénéficié de la rénovation de nos locaux il y a deux ans avec des aménagements relatifs à l'accessibilité. Pour autant, afin de garantir l'égal accès à tous, il est apparu essentiel de **renforcer les équipes pédagogiques** en nombre, notamment pour garantir la mixité. En effet, les animateurs n'ont pu accueillir que peu de personnes handicapées pour assurer une bonne qualité d'intervention (ex : un seul enfant handicapé parmi les autres valides, avec un effectif ne pouvant dépasser huit mineurs dans le cas d'une activité petite enfance).

Pour améliorer les conditions d'accueil, nous envisageons de développer un travail plus affirmé avec les instances de la ville centrées sur le handicap et la santé mentale et des binômes d'animateurs qui interviendront sur le même atelier, de sorte que la prise en charge des différents publics soit plus aisée.

La formation des équipes pédagogiques sera également favorisée ainsi qu'une meilleure communication sur l'accès aux personnes porteuses de handicap à l'APJC.

Pour cela, nous nous appuyerons notamment sur les fonds « publics et territoires » de la CAF 93.

Intitulé de l'action	<i>Accès tout public aux loisirs</i>
Objectifs prévus	- Développer l'accès aux loisirs (interne/externe) des personnes porteuses de handicap ; - Communiquer et valoriser les actions proposées par l'APJC aux personnes porteuses de handicap.
Porteur(s) du projet Intervenants Acteurs de l'action Réfèrent(e) bénévole	Clément Ponty, référent loisirs ; Nathalie Duric, agent d'accueil/Patricia Bichot, animatrice d'accueil ; Membre du conseil.
Nombre de séance sur l'année	- Accès aux ateliers proposés par l'APJC, soit 32 semaines par an et par atelier (accueil actuel sur des activités chant, yoga, danse, dessin-peinture et initiation musicale, avec des durées allant de 45mn à 2h) ; - impulser la création d'une réunion collective par trimestre entre acteurs du loisirs de la ville visant à une meilleure intégration du handicap ; - créer un temps fort par an (journée ou semaine) qui sera organisé pour sensibiliser les usagers de la structure aux difficultés rencontrées par les personnes porteuses de handicap (ex : se déplacer dans les locaux avec un handicap simulé...).
Durée et fréquence	Ces actions sont menées à l'année, chaque semaine (hors périodes de vacances scolaires).
Population touchée (nombre et caractéristiques)	Public porteur de handicap, physique ou mental.
Intervenants financiers	APJC, ville des Pavillons-sous-Bois, adhérents (individuels et APEI).
Observations (méthode, stratégie employée, obstacles rencontrés...)	Nous souhaitons doubler l'effectif des animateurs d'activité pour augmenter nos capacités d'accueil. Une formation à la prise en compte du handicap sera également menée auprès des salariés pour mieux appréhender la mixité des publics. Des approches plus adaptées (ex : adultes autistes) pourront également être envisagées avec une préparation des ateliers faites préalablement avec les éducateurs accompagnateurs des groupes. La mobilisation des autres acteurs de loisirs du territoire sera sollicitée dans le cadre du développement de notre réseau de partenaires.
Perspectives pour cette action	A travers ces actions, nous souhaitons contribuer à la prise en compte du handicap au quotidien, et favoriser l'accueil des personnes concernées dans les structures tout public (avec une participation active à la commission handicap de la ville, la mise en place d'une observation sur l'accueil du handicap, etc.).

- De la fracture numérique à l'e-inclusion

L'autonomie passe également **par l'accès aux nouvelles technologies**. Trois aspects de la fracture numérique nous intéressent ici : la fracture sociale (et économique), la fracture générationnelle et l'usage par procuration concernant un public qui n'est pas autonome dans son usage d'Internet (ex : migrant non francophone, handicap) et ne peut donc bénéficier des services en ligne.

La ville disposait d'un espace informatique à destination des habitants. Ce lieu n'existe plus aujourd'hui et nous relevons fréquemment le besoin de personnes d'accéder à une connexion Internet pour compléter un dossier CAF ou une déclaration d'impôts, ou bien encore utiliser un ordinateur pour rédiger un courrier et l'imprimer²⁸.

Nous disposons d'un espace informatique équipé de sept ordinateurs connectés à Internet que nous n'exploitons que partiellement (quatre demi-journées disponibles à ce jour). Nous développerons son utilisation pour :

²⁸ Observations faites lors des séances d'écriture public et des actions de médiation sociale de proximité (dispositif CAF 93).

- étendre les interventions de médiation sociale de proximité (repérage des allocataires CAF – ou futurs allocataires, avec pour objectif de les investir pleinement de leurs droits),
- mettre en place des animations collectives (pour que les habitants puissent réaliser leurs déclarations d'impôts en ligne par exemple),
- permettre à nos partenaires de l'utiliser avec leurs publics (ex : maison de l'insertion pour des publics fragilisés, l'AIPEI pour des publics porteurs de handicap mental).

Nous tenterons de développer, en lien avec les organismes habilités, l'accès à Internet chez les personnes isolées en incapacité de se déplacer

Intitulé de l'action	<i>De la fracture numérique à l'e-inclusion !</i>
Objectifs prévus	- Lutter contre les fractures numériques, - Favoriser la socialisation des personnes isolées.
Porteur(s) du projet Intervenants Acteurs de l'action Référént(e) bénévole	Estelle Krief, référente action sociale ; Nathalie Duric, agent d'accueil et Renaud Schweitzer, animateur informatique ; Membre du conseil.
Nombre de séance sur l'année	Une à deux séances par semaine de 1h30 suivant les besoins et l'évolution de la demande des publics.
Durée et fréquence	Ces actions sont menées à l'année, chaque semaine (hors périodes de vacances scolaires).
Population touchée (nombre et caractéristiques)	Tous les publics touchés par des difficultés d'accès aux TIC (personnes porteuses de handicap, migrants ne maîtrisant pas le français, personnes âgées peu familiarisées avec l'univers informatique, etc.), notamment dans leur accès au droit.
Intervenants financiers	APJC, ville des Pavillons-sous-Bois, CAF.
Observations (méthode, stratégie employée, obstacles rencontrés...)	Nous exploiterons l'espace informatique de l'APJC, déjà utilisé pour des actions de médiation sociale de proximité. Une action particulière pourra être conçue pour les personnes isolées n'ayant pas la possibilité de se déplacer (visite à domicile avec ordinateur portable et clé 3G par exemple, mais dont les conditions d'éthique et de sécurité feraient l'objet d'un travail spécifique).
Perspectives pour cette action	Nous pouvons envisager de développer, à terme, un espace mutualisé centré sur l'utilisation des nouvelles technologies.

4.2.2 Maintenir l'autonomie par l'activité collective

Les différentes étapes de la vie concourent parfois à briser le lien social (perte d'autonomie, retraite). Pour **lutter contre l'isolement social** et considérant les populations en présence sur la ville, nous développerons des **activités collectives** et des événements intergénérationnels²⁹.

Plusieurs des actions déjà menées par l'APJC répondent à cette intention (activités régulières comme les clubs *Arc-en-ciel* ou *Passions créatives*, événements intergénérationnels comme *Un réveillon pas comme les autres*) mais elles touchent difficilement les personnes en perte d'autonomie ou isolées socialement.

Pour prendre contact plus facilement avec les personnes concernées, notre action consistera dans un premier temps à développer nos liens avec les opérateurs existants pour favoriser une dynamique partenariale autour de cette problématique.

Outre l'ouverture des activités déjà existantes à ce nouveau public, nous pensons développer ensuite des actions comme par exemple des ateliers de gymnastique adaptée aux personnes âgées, ainsi que des actions favorisant la mixité générationnelle, coordonnées avec des associations comme *Coup de pouce*, *les restos du cœur*, le CCAS et les EHPAD.

²⁹ Conseil général de Seine-Saint-Denis, "3e Schéma En Faveur Des Personnes Âgées 2013-2017 (synthèse)."

Intitulé de l'action	Maintenir l'autonomie par l'activité collective
Objectifs prévus	- Lutter contre l'isolement, notamment des personnes âgées, - Favoriser les rencontres intergénérationnelles.
Porteur(s) du projet Intervenants Acteurs de l'action Réfèrent(e) bénévole	Clément Ponty, référent loisirs et Estelle Krief, référente action sociale ; Animateurs et bénévoles ; Membre du conseil.
Nombre de séance sur l'année	32 à 64 séances suivant la demande.
Durée et fréquence	Une à deux séances hebdomadaires.
Population touchée (nombre et caractéristiques)	Plusieurs publics sont concernés par cette action : - les personnes en retraite ne fréquentant pas les structures de loisirs (tout public ou pour personnes âgées), - les personnes repérées isolées.
Intervenants financiers	APJC, ville des Pavillons-sous-Bois (CCAS notamment), CAF, CNAV.
Observations (méthode, stratégie employée, obstacles rencontrés...)	Nous travaillerons en lien étroit avec le CCAS car il représente la structure de référence de ces populations. Toutefois, notre communication devra toucher aussi les personnes isolées mais non "captives" d'institutions. L'action prendra appui sur des activités déjà existantes comme le club Arc-en-ciel et visera à développer de nouvelles activités, prenant en compte la nécessité de travailler l'intergénérationnalité. La problématique des transports (y compris adaptés) devra être étudiée car elle représente un frein à la participation des personnes visées.
Perspectives pour cette action	La perspective de cette action tend à créer des activités autogérées, à l'instar des clubs d'activité déjà développés au sein de l'association.

4.3 Développer le pouvoir d'agir

Le **pouvoir d'agir** est au cœur de l'action des centres sociaux. Cette expression est une traduction approximative de ce que l'on nomme **empowerment**³⁰ dans les pays anglo-saxons. Dans la définition que nous avons retenue, il s'agit de considérer le processus d'accès au pouvoir (à la décision) et le pouvoir lui-même, plutôt que la simple notion d'une capacité à agir.

Les **instances** de l'APJC se veulent **participatives**, mais leur accès n'est pas aisé et nécessite une culture associative développée. Pour favoriser la participation du plus grand nombre (habitants, adhérents et salariés), dans l'esprit d'un *empowerment*, il apparaît nécessaire de développer différents espaces dans des configurations multiples, favorisant la participation et la prise de décision.

Pour cela, nous nous attacherons à :

- développer le Bar'Ouf, actuellement repéré comme un lieu convivial permettant d'échanger sur des sujets de société et réunissant tout type d'adhérent,
- développer de nouvelles instances, plus accessibles à l'ensemble de la population, comme par exemple un conseil d'animation,
- transformer notre gouvernance en nous inspirant du modèle coopératif, pour développer un mode d'organisation plus horizontal.

4.3.1 Bar'Ouf citoyen !

Cette action fait suite à la mise en place d'un lieu de discussion et de débat. A l'instar des café citoyens, le Bar'Ouf citoyen a l'ambition de cultiver l'esprit critique en permettant aux habitants de confronter leurs idées sur des sujets de société.

Nous avons testé cette nouvelle activité à travers des sujets comme l'égalité homme-femme, le bénévolat et le harcèlement à l'école. Notre ambition est qu'il constitue un rendez-vous régulier, un **espace d'expression libre et démocratique** sur le territoire communal, qui concoure aux réflexions menées par l'APJC et contribue à la conduite de son projet.

Le **Bar'Ouf citoyen !** sera organisé pour faciliter l'inclusion de tous. Le choix des thématiques abordées s'appuiera sur une consultation systématique des participants auquel sera associée une collecte grâce à

³⁰ Bacqué and Biewener, *L'empowerment, une pratique émancipatrice*.

une boîte à idées accessible aux habitants (une attention particulière sera portée à la collecte d'idées émanant de personnes ayant des difficultés avec l'écrit).

Intitulé de l'action	Bar'Ouf citoyen !
Objectifs prévus	- Développer les espaces d'expression et de débat de la population, - Développer la citoyenneté.
Porteur(s) du projet Intervenants Acteurs de l'action Réfèrent(e) bénévole	Franck Esvan-Gautier, directeur et Clément Ponty, référent Loisirs ; Habitants et adhérents de l'APJC, ponctuellement des experts des sujets débattus pour alimenter la réflexion. Membre du conseil.
Nombre de séance sur l'année	6 cafés citoyens par saison.
Durée et fréquence	Chaque café citoyen dure environ 2h30, à raison d'un événement par mois sur la saison d'activité. Nous visons cette fréquence à mi 2016 (nous avons à ce jour réalisé 3 cafés citoyens depuis décembre 2014).
Population touchée (nombre et caractéristiques)	L'ensemble des pavillonnais.
Intervenants financiers	APJC, ville des Pavillons-sous-Bois, CAF, Etat (FONJEP).
Observations (méthode, stratégie employée, obstacles rencontrés...)	Chaque événement s'appuie sur la préparation d'un sujet déterminé préalablement et sur la participation de personnes qualifiées, sans que ces dernières soient mises en avant. Leur rôle consiste avant tout à apporter des connaissances nécessaires à la compréhension du sujet débattu.
Perspectives pour cette action	Nous projetons que ce café citoyen constitue un rendez-vous reconnu sur la ville et les partenaires institutionnels. Les sujets débattus pourront donner lieu, le cas échéant, à la constitution de groupes de travail menant à des actions, selon les besoins exprimés.

4.3.2 Conseil d'animation

Les seules instances décisionnelles de l'APJC sont à ce jour constituées de l'assemblée générale annuelle et du conseil. Bien que ces dernières permettent aux adhérents de participer à la vie statutaire, elles s'avèrent peu accessibles car elles nécessitent une disponibilité qui n'est pas toujours aisée et une implication importante dans la vie de l'association.

Parallèlement, nous avons développé une consultation plus régulière des adhérents et des habitants à travers des rencontres thématiques et des groupes de réflexions (notamment dans le cadre du renouvellement de ce projet).

Pour développer le pouvoir d'agir des habitants, nous expérimenterons la **création de nouveaux espaces décisionnels** (ex : conseil d'animation ou de maison).

Le week-end de réflexion organisé sur les actions à mener dans le cadre du projet social a permis de déterminer quelques règles de fonctionnement souhaitées pour une instance de ce type :

- tout(e) participant(e) est légitime dès lors qu'il(elle) est présent(e), c'est-à-dire qu'il 'y a pas besoin d'être élu en représentation d'un groupe, tant que le sujet touche au fonctionnement de l'association et qu'il reste en accord avec ses statuts ;
- tout usager de l'association peut proposer un sujet à aborder au sein de cette instance ;
- tout participant bénéficie d'une seule voix.

Nous nous sommes questionné sur l'opportunité d'ouvrir une instance décisionnelle aux non adhérents, notre association appuyant son modèle économique sur la participation de ses membres mais développant également des animations tout public et accompagnant les initiatives portées par les habitants, qu'ils soient adhérents ou non.

La nouvelle instance créée prendra en compte ce questionnement avec une phase d'expérimentation permettant d'intégrer des non adhérents.

Intitulé de l'action	Conseil d'animation
Objectifs prévus	- Développer les lieux d'expression des adhérents ; - Favoriser l'implication et la participation dans les espaces de décision ; - Améliorer le renouvellement des instances de l'association.
Porteur(s) du projet Intervenants Acteurs de l'action Réfèrent(e) bénévole	Franck Esvan-Gautier, directeur ; Les animateurs de l'équipe salarié permanente (loisirs, jeunesse et action sociale) ainsi que les membres du conseil ; Membre du conseil.
Nombre de séance sur l'année	La phase de création nécessitera 4 à 5 rencontres avec les adhérents de l'association pour définir les contours de cette nouvelle instance. Il est envisagé de le réunir au moins 11 fois par an ensuite (cette fréquence sera ajustée par les participants eux-mêmes si besoin).
Durée et fréquence	Les réunions de ce conseil adopteront un format de 2h, à raison d'une réunion mensuelle.
Population touchée (nombre et caractéristiques)	Ce conseil concerne les adhérents de l'association a priori, mais pourra aussi accueillir l'ensemble des usagers si cela est souhaité. Il pourra comprendre des jeunes si ces derniers n'optent pas pour la création de leur propre instance (conseil de jeunes, instance envisagée dans le travail qui sera mené sur l'axe jeunesse avec les 15-25 ans).
Intervenants financiers	APJC, ville des Pavillons-sous-Bois, CAF, Etat (FONJEP).
Observations (méthode, stratégie employée, obstacles rencontrés...)	Nous souhaitons que cette instance comprenne l'ensemble des acteurs de l'association, à l'instar du conseil, mais avec des représentations élargies (en s'appuyant sur la définition des instances de la fédération des centres sociaux : représentation égale des adhérents, voire des habitants non adhérent, des salariés et des partenaires), pour appréhender les principes de coopération. Le fonctionnement de l'APJC a intégré ce type d'instance "intermédiaire" durant des périodes de son existence mais il n'en existe plus à ce jour. Elle a pourtant montré sa pertinence puisque les membres du conseil actuels sont pour moitié issus d'une telle instance (ex conseil d'animation).
Perspectives pour cette action	Le conseil d'animation permettra de s'initier aux instances décisionnelles de l'association et favorisera l'entrée au conseil, ce dernier étant souvent appréhendé comme une instance difficile d'accès.

4.3.3 La coopération au cœur de la gouvernance

Notre système de gouvernance actuel est classique, pyramidal (il s'appuie, comme bon nombre d'autres associations, sur le modèle des entreprises). Le projet social aborde la **possibilité d'appréhender d'autres formes de gestion**, notamment pour favoriser l'implication de tous : moins de hiérarchie = plus de pouvoir réparti et plus de responsabilités pour chacun d'entre nous ; c'est le principe développé dans les **systèmes coopératifs**.

Notre organisation s'appuie actuellement sur un schéma classique pyramidal inspiré de notre modèle républicain et de l'entreprise : la représentation. Notre réflexion nous a conduits à nous questionner sur les effets de cette organisation en termes de participation et de développement du pouvoir d'agir. Il nous a semblé opportun, au regard du fonctionnement des coopératives, de nous inspirer de leur modèle pour adopter des modes décisionnels prenant en compte un nombre plus important d'acteurs de l'association, sans distinction (habitants, adhérents et salariés).

En nous référant à la loi (y compris fiscale), nous tenterons de transformer notre gouvernance en nous inspirant d'organisations plus horizontales. Nous pensons que cela doit favoriser une implication plus évidente des usagers de l'association, gage de notre pérennité (renouvellement des instances, prise en compte de toutes les énergies : bénévoles et salariées).

Intitulé de l'action	<i>La coopération au cœur de la gouvernance</i>
Objectifs prévus	- Favoriser le renouvellement des membres des instances, - Améliorer la collaboration bénévolat/salariat, - Développer la notion de bien commun (l'APJC, bien commun de ses acteurs et du territoire).
Porteur(s) du projet Intervenants Acteurs de l'action Réfèrent(e) bénévole	Franck Esvan-Gautier, directeur ; Salariés et bénévoles responsables d'activités, membre du conseil ; Membre du conseil.
Nombre de séance sur l'année	Le travail engagé sur le développement de pratiques de coopération s'inscrira dans les temps formalisés comme : - les réunions d'équipe, - le conseil (instance statutaire), - le suivi des projets avec les équipes bénévoles/salariés, - lors de temps de réflexion comme le week-end de réflexion annuel.
Durée et fréquence	Le développement de pratiques coopération tient plus du processus que de l'action elle-même. La durée du projet social permettra d'installer de telles pratiques.
Population touchée (nombre et caractéristiques)	Les bénévoles, les salariés (et selon les instances créées, la population impliquée dans le fonctionnement de l'association).
Intervenants financiers	APJC, ville des Pavillons-sous-Bois, CAF, Etat (FONJEP).
Observations (méthode, stratégie employée, obstacles rencontrés...)	Considérant le fonctionnement hiérarchisé actuel (système pyramidal), l'action mettra en avant la coopération entre les différents acteurs de l'association (individus, instances, partenaires).
Perspectives pour cette action	L'action pourra, à terme, favoriser des modes de fonctionnement de type coopératif (organisation horizontale) favorisant les décisions collégiales, voire aller jusqu'à une refonte des statuts de l'association pour intégrer cette dimension.

5 Un projet d'animation collective famille

Notre projet d'animation collective famille s'inscrit dans notre projet global. Il s'adresse particulièrement aux familles et vise **améliorer leur bien-être**. Il est mené par la référente action sociale qui incarne la fonction de référent famille au sein de l'association, dont la mission est :

- d'être garante du projet ;
- de partir d'un constat individuel et vérifier si celui-ci est un problème collectif ;
- de faire du lien (transversalité) entre les institutions, l'équipe et les familles ;
- de donner du sens pour être dans la réflexion et non dans les réflexes ;
- de travailler en équipe dans le respect des rôles et des fonctions de chacun ;
- de connaître les ressources du territoire ;
- enfin, d'impulser des projets collectifs famille au travers d'un diagnostic.

Le travail mené lors du précédent projet social fait l'objet d'une pérennisation. Les actions développées répondront donc à des préoccupations d'ordre familial (notamment dans le domaine des loisirs et de l'éducation).

La référente famille aura pour fonction de veiller à la participation active des familles dans le choix et l'organisation des actions collectives (ex : vacances familiales, choix des sujets de débats pour l'accompagnement dans la fonction parente...). L'intervention de la référente permettra également un décloisonnement des différents publics, tout en lui permettant de porter une attention particulière au public fragilisé et/ou en difficulté.

5.1 Améliorer le bien-être des familles

5.1.1 Création d'un LAEP

Nous continuons de développer des actions visant à renforcer l'accompagnement à la parentalité.

Le lieu d'accueil enfant-parent (LAEP) constitue un **espace privilégié** au sein duquel parents (ou adultes référents) et enfants sont accueillis dans un **cadre convivial et ludique**. Le rôle des accueillants est **d'accompagner les parents dans la reconnaissance de leurs capacités** à interagir et gérer les situations qu'ils rencontrent avec leur(s) enfant(s).

Ce LAEP pourra accueillir les enfants de moins de 6 ans. Il constitue **un des premiers espaces de socialisation de l'enfant** en dehors de son cercle familial.

Ouvert le mercredi matin, il répondra aux attentes de nombreux parents qui ne trouvaient pas d'espace adapté à leur venue au sein de l'association. L'ouverture sur cette demi-journée de la semaine permettra aux parents dont les fratries comprennent des enfants scolarisés en primaire de trouver des horaires compatibles avec leur emploi du temps.

Intitulé de l'action	Création d'un lieu d'accueil enfants-parents (LAEP)
Objectifs prévus	- Participer à l'éveil et à la socialisation de l'enfant ; - Apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle.
Porteur(s) du projet Intervenants Acteurs de l'action Réfèrent(e) bénévole	Estelle Krief, référente action sociale ; Groupe d'accueillants composé de professionnels et bénévoles ; Membre du conseil.
Nombre de séance sur l'année	44 séances.
Durée et fréquence	Les ouvertures auront lieu le mercredi matin, de 9h à 12h (périodes scolaires et vacances).
Population touchée (nombre et caractéristiques)	Parents des Pavillons-sous-Bois dont les enfants ont moins de 6 ans.
Intervenants financiers	APJC, ville des Pavillons-sous-Bois, CAF.
Observations (méthode, stratégie employée, obstacles rencontrés...)	L'action que nous avons lancée (Créa'loisirs) évolue peu à peu. Une demande d'écoute des parents s'est très vite manifestée, altérant quelque peu le sens de cette action qui visait à transmettre des techniques d'animation aux parents tout en développant un lieu de convivialité familial. Ainsi, en parallèle de l'atelier Créa'loisirs, le développement de ce nouveau lieu offrira aux parents un lieu d'écoute qui viendra en complément du LAEP municipal déjà très fréquenté. Un collectif d'accueillants formés à l'accueil gèrera cet espace en binôme.
Perspectives pour cette action	Selon les besoins, nous envisageons la possibilité d'ouvrir une ou deux demi-journées supplémentaires dans la semaine.

5.1.2 Renforcer l'accompagnement à la scolarité

Nous développons des actions d'accompagnement à la scolarité depuis plus de 15 ans. Le travail que nous menons auprès des parents nous a permis de constater une faible implication des parents, souvent due à un manque de maîtrise du français, à des horaires de travail tardifs. De plus, un manque de lien entre les parents et les bénévoles de cette action a également été constaté, et ce malgré les temps de rencontre organisés.

Pour avancer positivement sur ce sujet, nous tenterons d'**expérimenter de nouveaux temps favorisant la présence des parents** (ex : séance de théâtre forum en présence des parents et des enfants).

Lors des rencontres avec les partenaires du territoire, les principaux des collèges nous ont informés de leur souhait de trouver une réponse aux exclusions des élèves en les plaçant dans des structures d'accueil.

Pour créer un lien plus étroit avec les collèges du territoire ainsi qu'avec les élèves qui ne connaissent pas notre structure, nous envisageons d'accueillir quelques élèves exclus en leur offrant un cadre sécurisant pour faire leurs devoirs (travaux à distance demandés aux élèves lors d'une exclusion).

Pour cela, nous demanderons un agrément Education Nationale pour pouvoir contractualiser plus facilement avec les collèges.

Intitulé de l'action	Renforcer les actions d'accompagnement à la scolarité
Objectifs prévus	- Favoriser le développement d'une communauté éducative élargie sur le territoire, - Lutter contre le décrochage scolaire par le développement de terrains d'accueil pour les jeunes collégiens et lycéens exclus temporairement.
Porteur(s) du projet Intervenants Acteurs de l'action Référént(e) bénévole	Estelle Krief, référente action sociale ; Equipe encadrante de l'association (salariés permanents et bénévoles) ; Membre du conseil.
Nombre de séance sur l'année	Les actions d'accompagnement à la scolarité comprennent déjà 128 séances à l'année et 3 rencontres parents/enfants/accompagnateurs. Cette action notamment des temps d'accueil des jeunes exclus des collèges de la ville. Le nombre de séance reste à déterminer car il dépend des exclusions et des capacités d'accueil de l'APJC d'une part, des structures partenaires d'autre part.
Durée et fréquence	Les accueils de jeunes exclus dépendront de ce qui sera défini en collaboration avec les collèges (1/2 journée ou journée).
Population touchée (nombre et caractéristiques)	Jeunes collégiens scolarisés dans les collèges et lycée de la ville.
Intervenants financiers	APJC, ville des Pavillons-sous-Bois, CAF.
Observations (méthode, stratégie employée, obstacles rencontrés...)	Les freins sont nombreux quand nous évoquons la reconnaissance d'une communauté éducative, entre l'institution scolaire et les acteurs de l'éducation populaire. L'intérêt de cette action est de démontrer la pertinence d'une prise en compte éducative globale des jeunes et pas uniquement au sein de chaque institution : réunir les compétences disponibles autour d'un jeune pour lui donner toutes les chances de réussir.
Perspectives pour cette action	Nous envisageons une meilleure collaboration avec l'institution scolaire, propice au développement d'autres actions, notamment dans l'accompagnement parental.

5.1.3 Des vacances pour tous !

Nous menons un accompagnement des familles au départ en vacances depuis 2007. Soutenus par la région (UNAT³¹), le dispositif auquel nous participons ne permet qu'un départ ponctuel (en général un premier départ).

Il est apparu que rares étaient les familles qui repartaient ensuite par leurs propres moyens, essentiellement pour des raisons financières. Pour autant, leur souhait de repartir est réel.

Face au bénéfice constaté (repos, amélioration des relations entre les membres du foyer) et la demande des familles, nous avons entrepris de **développer des départs en vacances sur de courtes périodes** pour allier vacances et faibles moyens financiers.

S'agissant de la nécessité de trouver des co-financements et pour favoriser un nouveau départ, nous avons travaillé avec les familles sur la possibilité de repartir mais sur des séjours courts. Nous envisageons de solliciter pour cela les fonds de sorties familiales de la CAF dans un premiers temps tout

³¹ Union nationale des associations de tourisme.

en travaillant sur l'**épargne des familles**. Ces actions concerneront en général des départs pour trois familles.

Nous privilégierons aussi les départs favorisant la **mixité sociale**.

Intitulé de l'action	<i>Des vacances pour tous !</i>
Objectifs prévus	- Développer le départ en vacances des familles ; - Favoriser les liens parents/enfants ; - Favoriser l'autonomie des familles.
Porteur(s) du projet Intervenants Acteurs de l'action Réfèrent(e) bénévole	Estelle Krief, référente action sociale ; Estelle Krief et les partenaires (résident Pact, maison de l'insertion...) ; Membre du conseil.
Nombre de séance sur l'année	La préparation des départs comprendra deux à trois séances avec chaque famille. Des réunions collectives seront également mises en place (deux séances avant le départ et une après le séjour).
Durée et fréquence	Cet accompagnement aux vacances devra être mis en œuvre dès le début de saison et se poursuivra jusqu'en mai de chaque saison car le projet doit être anticipé pour être viable économiquement.
Population touchée (nombre et caractéristiques)	Les familles touchées sont prioritairement celles ayant déjà bénéficié d'un départ en vacances aidé (ex : UNAT) mais les séjours seront ouverts à tous les publics.
Intervenants financiers	APJC, ville des Pavillons-sous-Bois, CAF, Région (UNAT).
Observations (méthode, stratégie employée, obstacles rencontrés...)	Nous suivions les familles sur leur premier départ jusqu'alors mais nous avons constaté que peu repartaient ensuite. Les raisons économiques sont souvent invoquées. Le bien-être des familles, relayé par les travailleurs sociaux partenaires après les périodes de vacances, a eu des effets très positifs dans les relations parents/enfants. L'accompagnement que nous proposons repose sur un suivi budgétaire des familles (leur capacité à mettre un peu d'argent de côté) pour se doter d'une capacité à partir, sur des projets s'étalant de un à deux ans. Une recherche de financements complémentaires sera également assurée.
Perspectives pour cette action	L'action doit permettre au plus grand nombre de familles de se doter d'une capacité à partir en vacances, qu'il s'agisse de séjours courts ou longs.

6 Annexes

6.1 Événements de la saison 2014/2015

Date	sept-14	Date	oct-14	Date	nov-14	Date	déc-14	Date	janv-15	Date	févr-15	Date	mars-15	Date	avr-15	Date	mai-15	Date	juin-15	Date	juil-15	Date	août-15	Légende
1 L		1 M		1 S	La Toussaint	1 L		1 J	Jour de l'an	1 D		1 D		1 M		1 V	Fête du travail WE cohésion/réflex*	1 L		1 M		1 S		
2 M		2 J	Reprise accomp. scolaire	2 D		2 M		2 V		2 L		2 L		2 J		2 S		2 M		2 J		2 D		
3 M		3 V		3 L		3 M		3 S		3 M		3 M	Bureau	3 V		3 D		3 M		3 V		3 L		
4 J		4 S		4 M		4 J		4 D		4 M		4 M		4 S	WE réflexion	4 L		4 J		4 S		4 M		
5 V	Week-end de cohésion Dublin	5 D		5 M		5 V	Repas convivial	5 L		5 J		5 J		5 D	Week-end réflexion	5 M		5 V		5 D	Baignoires de l'Ourcq	5 M		
6 S	Week-end de cohésion Dublin	6 L		6 J		6 S	Événement MAO 1.0	6 M		6 V		6 V	No made quartet (jazz)	6 L	Lundi de Pâques	6 M		6 S	Gala	6 L		6 J		
7 D	Forum des assos	7 M	Reprise groupe de parole Pause parents	7 V	Soirée Pause parents Remise demandes de subvention activités	7 D		7 M		7 S	En attendant la St Valentin	7 S		7 M		7 J		7 D	Gala	7 M		7 V		
8 L		8 M		8 S		8 L		8 J		8 D		8 D		8 M		8 V	8 mai 1945	8 L		8 M		8 S		
9 M		9 J		9 D		9 M	Bureau	9 V		9 L		9 L		9 J		9 S	Journée de l'Europe AM jeux européens	9 M		9 J		9 D		
10 M		10 V		10 L		10 M		10 S		10 M	Conseil	10 M	Bar'Out citoyen !	10 V		10 D		10 M		10 V		10 L		
11 J	Réunion de rentrée activités	11 S	Bar'Out citoyen ! Concert	11 M	Armistice	11 J		11 D		11 M		11 M		11 S	Country fever 4	11 L		11 J		11 S		11 M		
12 V	Bureau	12 D		12 M		12 V		12 L		12 J		12 J		12 D		12 M		12 V		12 D		12 M		
13 S		13 L		13 J		13 S		13 M		13 V		13 V		13 L		13 M	Bureau	13 S	Concert	13 L		13 J		
14 D		14 M	Bureau	14 V		14 D		14 M		14 S		14 S	Concert	14 M		14 J	Jeudi de l'Ascension	14 D		14 M	Fête Nationale	14 V		
15 L		15 M		15 S	Concours photo club pavillonnais	15 L		15 J		15 D		15 D		15 M		15 V	Vernissage	15 L		15 M		15 S	Assomption	
16 M		16 J		16 D		16 M		16 V		16 L		16 L		16 J		16 S		16 M	Assemblées générales	16 J		16 D		
17 M		17 V		17 L		17 M		17 S	Cocktail du nouvel an AM jeux	17 M		17 M		17 V	Repas convivial	17 D		17 M		17 V		17 L		
18 J		18 S		18 M		18 J		18 D		18 M		18 M		18 S	Echappée verte	18 L		18 J		18 S		18 M		
19 V		19 D		19 M		19 V		19 L		19 J		19 J		19 D		19 M	Bar'Out citoyen	19 V		19 D		19 M		
20 S		20 L		20 J		20 S	Réveillon pas comme les autres	20 M		20 V		20 V		20 L		20 M		20 S		20 L		20 J		
21 D		21 M	Rencontre projet social	21 V		21 D		21 M		21 S		21 S		21 M		21 J	Bilan activités avec remise des CR	21 D		21 M		21 V		
22 L		22 M		22 S	Baignoires de l'Ourcq revival ! (DE)	22 L		22 J		22 D		22 D		22 M		22 V		22 L		22 M		22 S		
23 M	Conseil	23 J		23 D		23 M		23 V		23 L		23 L		23 J		23 S	Karaoke live	23 M		23 J		23 D		
24 M		24 V	Apéro convivial	24 L		24 M		24 S	Rencontres hab/adh. Bar'Out citoyen ?	24 M		24 M		24 V		24 D		24 M		24 V		24 L		
25 J		25 S		25 M	Déamb. explorat. (DE) Conseil	25 J	Noël	25 D		25 M		25 M		25 S		25 L	Lundi de Pentecôte	25 J		25 S		25 M		
26 V		26 D		26 M	(DE)	26 V		26 L		26 J		26 J		26 D		26 M	Conseil	26 V		26 D		26 M		
27 S	Echappée verte Convention jeux	27 L		27 J	(DE)	27 S		27 M	Vœux FDCS93	27 V		27 V		27 L		27 M		27 S	Repas convivial	27 L		27 J		
28 D		28 M		28 V	(DE)	28 D		28 M		28 S	Après-midi jeux	28 S	Concert	28 M	Bureau	28 J		28 D		28 M		28 V		
29 L		29 M	Repas partagé retour vacances familiales	29 S	Concert	29 L		29 J	Point intermédiaire activités	29 D		29 D		29 M		29 V		29 L		29 M		29 S		
30 M		30 J		30 D		30 M		30 V	Bureau	30 L		30 L		30 J		30 S		30 M		30 J		30 D		
		31 V	Halloween			31 M		31 S	Bar'Out citoyen !			31 M				31 D				31 V		31 L		

6.2 Affectation du personnel salarié

ORGANIGRAMME DU PERSONNEL								% AFFECTATION DES SALAIRES							
FONCTION	NOM Prénom	Statut	Coefficient et pts pro. CCN Animation	Nombre d'heures par mois	Dates Entrées	Qualification	Coût salaire annuel	Pilotage	Logistique	Petite enfance	Enfance adolescence	Adultes	Animation collective familles	Insertion	Autres
DIRECTION COORDINATION															
Directeur	ESVAN-GAUTIER Franck	CDI TP	590	151,67	01/03/03	DUT - DEFA en cours	46 167,00	100							
ACCUEIL / SECRETARIAT / COMPTABILITE															
Assistante direction	HARLAY Sophie	CDI TP	375	151,67	08/09/03	BTS assistante direction	29 637,00	100							
Agent d'accueil	DURIC Nathalie	CDI TP	290	151,67	22/09/08	BAC secrétariat	21 528,00	100							
Agent d'accueil	BICHOT Patricia	CDI TP	255	151,67	19/04/11		18 586,00	100							
ANIMATION REFERENTE															
Référente action sociale	KRIEF Estelle	CDI TP	325	151,67	13/09/05	DEJEPS	23 322,00				30		50	10	10
Référent Jeunesse	ORINOWSKI Roman	CDI TP	325	151,67	06/10/10	BPJEPS LTP	24 159,00				60	30			10
Animateur Jeunesse	MOUSSA Fawzi	CDD Tp	325	112,67	01/12/09	BAFA/BAFD	13 593,00				70	20			10
Référent Loisirs	MERCANDIER Micaël	CDI TP	325	151,67	01/12/09	BPJEPS APT/LTP	25 547,00				20	40			40
ANIMATION D'ACTIVITES															
animateurs saisonniers		CDD TP	255	151,67		BAFA	4 706,00								
Dsophrologie	DAUDON Brigitte	CDI Tp	245	11,67	10/09/13		1 379,00								
Eveil musical	BEHIN Véronique	CDI Tp	245	18,96	12/10/00	BAFA	4 567,00			25	25				50
Claquettes	AOUCHICE Elodie	CDI Tp	245	5,83	09/09/14		676,00					100			
Chant de variété	MAIZEROI Gwladys	CDI Tp	245	8,75	10/09/14		956,00					100			
Yoga	BOULENGER Catherine	CDI Tp	245	35,00	01/10/90		6 830,00					100			
Anglais	SORARUFF Angéla	CDI Tp	245	40,83	27/09/12	Professeur des écoles	4 762,00				100				
Informatique	SCHWEITZER Renaud	CDI Tp	245	29,17	27/09/12		3 554,00					75			25
Modern'jazz	CHAMOIS Charlotte	CDI Tp	245	33,68	17/06/10	DE danse jazz	4 125,00				70	30			30
Modern'jazz	DROUILLARD Alexia	CDI Tp	246	20,42	05/11/14	DE danse jazz (en cours)	4 125,00			40	60				
Dessin	GREGET Natahlie	CDI Tp	245	32,08	13/09/10		4 053,00				70	30			
Dessin	SANVERT Patricia	CDI Tp	245	11,67	25/09/06	Master arts plast./BAFA	1 674,00					100			
Tai chi chuan	DEPARTE Grégory	CDI Tp	245	8,75	09/09/14	Diplôme fédéral	890,00					100			
Théâtre/chant	HEUBERGER Laila	CDI Tp	245	32,08	08/09/14		4 191,00				100				
Ateliers socioling.	MENZILDJIAN Kenarig	CDI Tp	255	60,03	15/09/03	Licence FLE	8 065,00							100	
Hip Hop	TOUZEAU Jeison	CDI Tp	245	30,62	05/10/13		2 948,00								
Guitare	VIENT Yann	CDI Tp	245	17,50	05/10/00		2 760,00					100			
TP = temps plein	Tp = Temps partiel						262 800,00								

6.2.1 Budget 2015 « animation globale »

CHARGES 1/2

N° de compte	Intitulé de compte	Budget	Affectation des charges		
			Activités	Logistique	Pilotage
6061	Fournitures non stockable (eau énergie)	100,00 €		100,00 €	
60614	Combustibles				
6063	Fournitures d'entretien et petit équipement d'activité	40 590,00 €	38 590,00 €	2 000,00 €	
6064	Fournitures administr. et de bureau	8 500,00 €		8 500,00 €	
6068	Autres fournitures non stockables (alimentation, boisson)	22 150,00 €	20 150,00 €	2 000,00 €	
60	Total Achats	71 340,00 €	58 740,00 €	12 600,00 €	
612	Redevance crédit-bail				
613	Locations mobilières / immobilières	23 600,00 €		23 600,00 €	
614	Charges locatives et co-propriété	3 200,00 €		3 200,00 €	
615	Entretien, réparations/Maintenance	6 500,00 €		6 500,00 €	
	Entret. et rép. (biens imm. Mob. Véhicules)	1 000,00 €		1 000,00 €	
616	Primes d'assurance	7 600,00 €		7 600,00 €	
617	Etudes, recherches				
6181	Documentation	800,00 €			800,00 €
6185	Colloques, séminaires, conférences				
6186	Formation des bénévoles				
61	Total Services Extérieurs	42 700,00 €		41 900,00 €	800,00 €
6211	Personnel intérimaire				
6214	Personnel détaché ou prêté	18 320,00 €	8 320,00 €		10 000,00 €
622	Rému. intermédiaires, honoraires	5 200,00 €		5 200,00 €	
6227	Frais actes et contentieux	100,00 €			100,00 €
623	Publicité, information, publications	8 100,00 €			8 100,00 €
624	Transports de bien et transp. Collectif du personnel	1 600,00 €		1 600,00 €	
625	Déplacements, missions, réceptions	1 000,00 €		1 000,00 €	
626	Frais postaux et télécommunications	7 800,00 €		7 800,00 €	
627	Services bancaires et assimilés	400,00 €		400,00 €	
628	Charges externes diverses	69 500,00 €	66 100,00 €		3 400,00 €
	<i>Prestataires pour activité</i>	<i>19 900,00 €</i>	<i>19 900,00 €</i>		
	<i>Prestataire de Nettoyage</i>				
	<i>Transports d'usagers</i>	<i>30 800,00 €</i>	<i>30 800,00 €</i>		
	<i>Places (Concert, piscine...)</i>	<i>15 400,00 €</i>	<i>15 400,00 €</i>		
	<i>Cotisations</i>	<i>3 400,00 €</i>			<i>3 400,00 €</i>
	<i>Frais de siège</i>				
	<i>Frais de formation du personnel et des bénévoles (lorsqu'ils sont réglés à des tiers)</i>				
	<i>Frais Conseil et Assemblée</i>				
	<i>Autres</i>				
62	Total Autres Services Extérieurs	112 020,00 €	74 420,00 €	16 000,00 €	21 600,00 €

CHARGES 2/2

631	Taxes sur les salaires				
6313	Part. formation prof. continue	22 100,00 €		6 800,00 €	15 300,00 €
633	Impôts, taxes versements sur rémuné.	5 000,00 €		5 000,00 €	
635	Autres imp. taxes et versements assimilés				
63	Total Impôts et Taxes	27 100,00 €		11 800,00 €	15 300,00 €
641	Rémunérations du personnel	262 800,00 €	146 334,00 €		116 466,00 €
645	Charges SS et prévoyance	107 000,00 €	59 750,00 €		47 250,00 €
647	Autres charges sociales	1 300,00 €	715,00 €		585,00 €
64	Total Frais de Personnel	371 100,00 €	206 799,00 €		164 301,00 €
	mise à disp. locaux, fournitures				
	mise à disposition de personnels				
65	Total Autres charges de gestion				
	Intérêts d'emprunts				
	Agios bancaires				
	Autres	5 450,00 €		5 450,00 €	
66	Total Charges Financières	5 450,00 €		5 450,00 €	
6712	Pénalités, amendes fisc. et pénales				
6713	Dons et libéralités				
6715	Subventions accordées				
6718	Autres ch. excep. s/opér. de gestion				
6748	Autres charges excep. S/op. techn.				
67	Total Charges Exceptionnelles				
681	Dotat. amortis. sur immobilisations	25 590,00 €		25 590,00 €	
6815	Prov. Retraite et licenciement				
6817	Dot. prov. dépréc. actif circulant				
687500	Dot. prov. pour char. à répartir				
68	Total Dotations et Provisions	25 590,00 €		25 590,00 €	
	Total Général des Charges	655 300,00 €	339 959,00 €	113 340,00 €	202 001,00 €
	Charges exceptionnelles à déduire				
	Total Général des Charges après Déduction	655 300,00 €	339 959,00 €	113 340,00 €	202 001,00 €
	(1) Charges de logistique retenues	42 244,43 €			
	Base Prestation de Service : Total Charges Pilotage + Charges Logistique Retenues	244 245,43 €			
Contributions volontaires en nature (1)					
864	Personnel bénévole	145 000,00 €			

PRODUITS 1/2

N° de compte	Intitulés de compte	Budget
70641	Participation des usagers Par. usagers au titre des aides sociales (Bons vacances, pass'sports loisirs, aides Ccas...)	119 356,00 €
70623	Prestation de service de la Caf	99 000,00 €
	Animation globale	63 400,00 €
	Animation collective familles	15 000,00 €
	Aide au démarrage Acf	
	Etablissement d'accueil du jeune enfant	
	Relais Assist. Maternelles	
	Lieu accueil enfants parents	
	Accueil de loisirs	7 100,00 €
	Clas	3 000,00 €
	Sorties familiales / Projets jeunes	3 000,00 €
	Reaap	1 500,00 €
	Appel à projet Ado	5 000,00 €
	Appel à projet Petite enfance parentalité	
	Contrat enfance jeunesse (pour les municipalités)	
	Autres	1 000,00 €
70	REMUNERATIONS DES SERVICES	218 356,00 €
741	Subvention Etat	21 100,00 €
	DDCS Action éducative jeunesse (ex Ddjs)	5 500,00 €
	DDCS Politique de la ville	
	DDCS Insertion (ex DDASS)	
	DDCS Adultes relais	
	Postes Fongep (ex Drass, Ddjs, Fasild)	15 600,00 €
	DDCS opération VVV	
	DRJSCS Idf (ex Drass, Ddjs et Fasild)	
	Autres	
742	Subvention Région	10 800,00 €
743	Subvention conseil général	18 000,00 €
744	Subvention communale	268 000,00 €
	au titre du Cej (si CS associatif)	
	au titre de la politique de la ville (Etat - Cucs)	
	au titre de la politique de la ville (Crif)	
	au titre du fonctionnement	268 000,00 €
	Autres	
746	Subvention EPCI Communauté de communes	
748	Subvention autre entité publique	66 900,00 €
	Commune MOUS	
	CCAS	

PRODUITS 2/2

	Agence de services et de paiements (ASP) (ex Cnasea - emplois aidés Etat)	13 500,00 €
	Agence de services et de paiements (ASP) (ex Cnasea - emplois aidés Région)	13 000,00 €
	Agence régionale de santé (ARS)	
	FSE	35 000,00 €
	Pic urban	
	FEDEP	
	Autres Fonds européen	
	Subvention bailleurs	
	Subvention Fondation	
	Fédération CS	
	Autres	5 400,00 €
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	384 800,00 €
752	Contrepartie des charges supplétives	
756	Participations aux frais d'utilisation salles	
757	Cotisations des adhérents	10 500,00 €
758	Autres produits divers de gestion courante (remboursement Opca)	
75	PRODUITS DE GESTION	10 500,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	300,00 €
7713	Dons et libéralités reçus (Mécénat, fondations...)	7 100,00
7718	Prod. excep sur opération de gest. de l'exerc.	
772	Prod. excep s/opé. de gest. des exc. antér.	
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	
778	Autres produits exceptionnels de l'exercice	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 100,00
78	REPRISE SUR AMORTISSEMENT	10 190,00
79	TRANSFERTS DE CHARGES (A PRECISER)	24 054,00
	TOTAL DES PRODUITS	655 300,00
Contributions volontaires en nature (1)		
870	Bénévolat	145 000,00

6.2.2 Budget 2015 « animation collective familles »

CHARGES

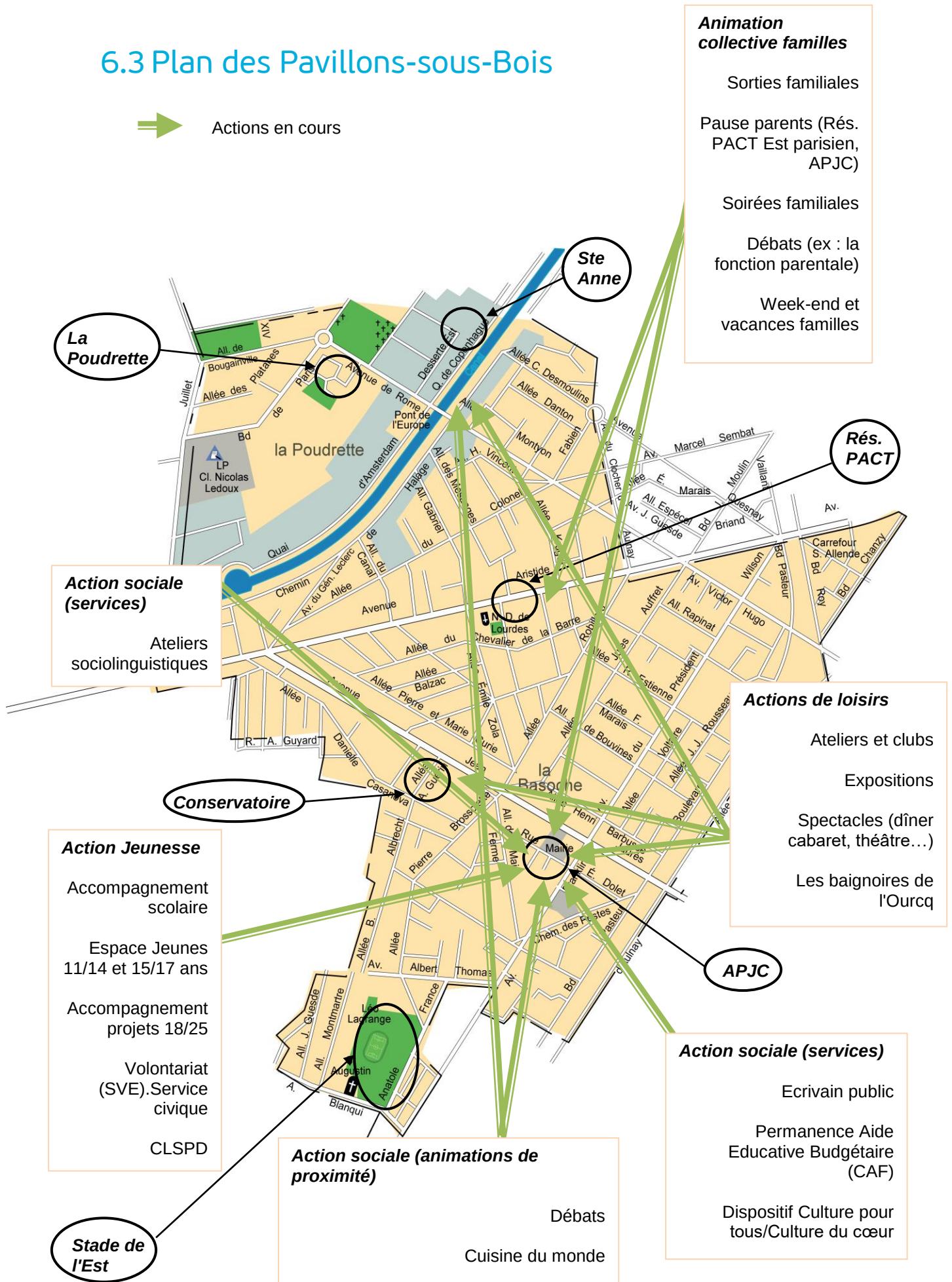
N° de compte	Intitulé de compte	Budget
6061	Fournitures non stockable (eau énergie)	
60614	Combustibles	
6063	Fournitures d'entretien et petit équipement d'activité	
6064	Fournitures administr. et de bureau	
6068	Autres fournitures non stockables (alimentation, boisson)	
60	Total Achats	
612	Redevance crédit-bail	850,00 €
613	Locations mobilières / immobilières	
614	Charges locatives et co-propriété	
615	Entretien, réparations/Maintenance	600,00 €
	Entret.et rép.(biens imm. Mob. Véhicules)	400,00 €
616	Primes d'assurance	1 100,00 €
617	Etudes, recherches	
6181	Documentation	150,00 €
6185	Colloques, séminaires, conférences	
6186	Formation des bénévoles	
61	Total Services Extérieurs	3 100,00 €
6211	Personnel intérimaire	
6214	Personnel détaché ou prêté	
622	Rému. intermédiaires, honoraires	3 150,00 €
624	Transports de bien et transp. Collectif du personnel	
625	Déplacements, missions, réceptions	250,00 €
626	Frais postaux et télécommunications	1 000,00 €
627	Services bancaires et assimilés	
628	Charges externes diverses	40 000,00 €
	<i>Prestataire de Nettoyage</i>	
	<i>Autres (à détailler)</i>	
62	Total Autres Services Extérieurs	44 400,00 €
6311	Taxes sur les salaires	
6313	Part. formation prof. continue	2 500,00 €
633	Impôts, taxes versements sur rémunér.	
635	Autres imp. taxes et versements assimilés	
63	Total Impôts et Taxes	2 500,00 €
641	Rémunérations du personnel	48 000,00 €
645	Charges SS et prévoyance	21 000,00 €
647	Autres charges sociales	3 000,00 €
64	Total Frais de Personnel	72 000,00 €
	mise à disp. locaux, fournitures	
	mise à disposition de personnels	
658	Total Autres charges de gestion	
	Intérêts d'emprunts	
	Agios bancaires	
	Autres	
66	Total Charges Financières	
6712	Pénalités, amendes fisc. et pénales	
6713	Dons et libéralités	
6715	Subventions accordées	
6718	Autres ch. excep. s/opér. de gestion	
6748	Autres charges excep.S/op. techn.	
67	Total Charges Exceptionnelles	
681	Dotat. amortis. sur immobilisations	5 000,00 €
6815	Prov. Retraite et licenciement	
687500	Dot. prov. pour char. à répartir	
68	Total Dotations et Provisions	5 000,00 €
Total Général des Charges		127 000,00 €
Contributions volontaires en nature (1)		
864	Personnel bénévole	38 000,00 €

PRODUITS

N° de compte	Intitulés de compte	Budget
70641	Participation des usagers Par. usagers au titre des aides sociales (Bons vacances, pass'port loisirs, aides Ccas...)	10 000,00 €
70623	Prestation de service Caf	18 000,00 €
	Animation collective familles	15 000,00 €
	Autres	3 000,00 €
70	REMUNERATIONS DES SERVICES	28 000,00 €
741	Subvention Etat	2 500,00 €
	DDCS Action éducative jeunesse (ex Ddjs)	
	DDCS Politique de la ville	
	DDCS Insertion (ex DDASS)	
	DDCS Adultes relais	
	Postes Fongep (ex Drass, Ddjs, Fasild)	2 500,00 €
	DDCS opération VVV	
	DRJSCS Idf (ex Drass, Ddjs et Fasild)	
742	Subvention Région	15 800,00 €
743	Subventions départementales	
744	Subvention communale	71 800,00 €
	au titre du Cej (si CS associatif)	
	au titre de la politique de la ville (Etat - Cucs)	
	au titre de la politique de la ville (Crif)	
	au titre du fonctionnement	71 800,00 €
	Autres	
746	Subvention EPCI (intercomm)	
748	Subvention autre entité publique	5 500,00 €
	Commune MOUS	
	CCAS	
	Agence de services et de paiements (ASP) (ex Cnasea - emplois aidés Etat)	
	Agence de services et de paiements (ASP) (ex Cnasea - emplois aidés Région)	1 500,00 €
	Agence régionale de santé (ARS)	
	FSE	
	Pic urban	
	FEDER	
	Autres Fonds européen	
	Subvention bailleurs	
	Subvention Fondation	
	Fédération CS	
	Autres	4 000,00 €
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	95 600,00 €
752	Contrepartie des charges supplétives	
756	Participations aux frais d'utilisation salles	
757	Cotisations des adhérents	1 900,00 €
758	Autres produits divers de gestion courante (remboursement Opcas)	
75	PRODUITS DE GESTION	1 900,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	
7713	Dons et libéralités reçus (Mécénat, fondations...)	1 500,00
7718	Prod. excep sur opération de gest. de l'exerc.	
772	Prod. excep s/opé. de gest. des exc. antér.	
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	
778	Autres produits exceptionnels de l'exercice	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 500,00
78	REPRISE SUR AMORTISSEMENT	
79	TRANSFERTS DE CHARGES (A PRECISER)	
	TOTAL DES PRODUITS	127 000,00
	Contributions volontaires en nature (1)	
870	Bénévolat	38 000,00

6.3 Plan des Pavillons-sous-Bois

➡ Actions en cours



6.4 Bénévolat

Contributions volontaires en nature 2014 (bénévolat valorisé)	Nbre d'heures	Nbre jours	Nbre semaine s	Nbre moyen de pers.	Nbre total d'heures
Vie associative					1490
Stagiaires	7	5	10	1	350
Bénévolat hebdomadaire	5	1	48	2	480
Journées de réflexion	8	3	1	23	552
Suivi des secteurs d'activité par les membres du conseil	4	1	9	3	108
Action sociale					2337,75
Accompagnement scolaire	2	4	33	4	1056
Réunion accompagnement scolaire	1,5	1	5	9	67,5
Ateliers sociolinguistiques matinée	2,75	3	33	3	816,75
Réunion ateliers sociolinguistiques	1,5	1	9	5	67,5
Ecrivain public	2	3	48	1	288
Réunion écrivain public	2	1	3	2	12
Sorties familiales	10	1	3	1	30
Action jeunesse					160
Bénévolat événements	4	1	5	8	160
Action loisirs					5998
Forum des associations	3	1	1	4	12
Halloween / Pâques en famille	9	1	2	10	180
Jeux de rôle	21	1	48	1	1008
Café jeu	4	1	48	1	192
Convention jeu	16	1	1	2	32
Yu-Gi-Oh!	4	1	33	2	264
Tournois Yu-Gi-Oh!	6	1	2	2	24
Groupes musiques	1	1	12	1	12
Concerts	3	1	4	3	36
Escapades et découvertes (réunions et séjours)	41	1	1	2	82
Passions créatives	6	1	48	2	576
Scrabble	3,5	5	48	1	840
Salon de Printemps	5	5	2	2	100
Arc en ciel (loisirs)	5	2	33	1	330
Trocolivres (suivi et rangement)	1	1	10	1	10
Temps danse loisir					880
Soirée « En attendant la St Valentin »	4	3	1	20	240
Soirée « Country Fever »	6	4	1	6	144
Dîner festif de décembre	8	2	1	5	80
Les baignoires de l'Ourcq	20	1	1	20	400
Réunion bénévoles Gala 2014	2	4	3	15	360
Gala enfants 2014	3	1	1	12	36
Gala adultes 2014	4	2	1	20	160
TOTAL	353	94	796	236	9985,75
Base horaire retenue - SMIC au 01/01/14 (en €)					9,53
Taux des charges patronales					48%
Soit un montant total (charges comprises) de :					140 843,01 €
Pour information (engagement des instances, non comptabilisé dans les contributions volontaires)					
Bureau	3	1	6	4	72
Conseil	3	1	5	12	180
Assemblée générale	4	1	1	12	48
TOTAL					300

6.5 Statuts et règlement intérieur

Préambule

L'Association Pavillonnaise pour la Jeunesse et la Culture est une association d'éducation populaire, régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901, et son décret d'application du 16 août 1901.

La présente modification des statuts a pour objet d'actualiser les modes et moyens de l'APJC, en redéfinissant les buts de l'association, en vue de répondre plus efficacement aux problèmes d'évolution de la société, mais aussi de la réglementation, de la législation et de la fiscalité. [...] Les valeurs fondatrices de l'association sont de promouvoir la participation citoyenne des Pavillonnais dans le cadre de la maison des loisirs et de la culture en dehors de toute considération, ethnique, politique, sociale, philosophique, religieuse, de sexe et d'âge.

STATUTS

Article I – Constitution et dénomination

Il est créé aux Pavillons-sous-Bois, une association d'éducation populaire, à but non lucratif, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dénommée :

ASSOCIATION PAVILLONNAISE POUR LA JEUNESSE ET LA CULTURE

L'association est laïque, respectueuse des convictions personnelles. Elle s'interdit toute attache avec un parti ou une confession. Tout esprit de propagande et de prosélytisme doit être banni. Sa durée est illimitée. La domiciliation de son siège social est située aux Pavillons-sous-Bois.

Article II – Buts

Les buts et moyens de l'association sont les suivants :

- Aider à la promotion sociale et civique des adhérents en leur accordant les moyens d'organiser leurs activités et leurs loisirs sous toutes leurs formes, notamment : les arts, la culture, les voyages, les échanges internationaux, l'entraide, le sport, les séjours, les week-ends et les vacances, etc.
- Développer des actions dans le domaine social à travers diverses actions, notamment le développement du lien social dans et entre les quartiers de la ville, l'insertion/l'intégration des publics en difficulté, etc.
- Assurer l'encadrement et l'organisation d'animations spécifiques telles que des activités, des cours, et promouvoir le développement de clubs spécialisés fédérés au sein de l'association, en favorisant l'implication bénévole des adhérents,
- Favoriser la participation des adhérents à des stages de formation ou de spécialisation intéressant les activités de l'association,
- Organiser des conférences ou des « tables rondes » d'information et d'échange sur les différents problèmes susceptibles d'intéresser l'ensemble de la population, jeunes et adultes (orientation professionnelle, scolarité, civisme, problèmes économiques et sociaux, loisirs, etc.),
- Concourir à l'animation de la vie aux Pavillons-sous-Bois en organisant et/ou participant à des manifestations, des spectacles vivants (selon l'ordonnance 45-2339 du 13/10/45), à la gestion de lieux de diffusion culturelle (ex : salle de spectacle, café-théâtre, guinguette), etc.

Article III – Affiliation

L'association pourra s'affilier à tout organisme en lien avec ses activités.

Article IV – Ressources

Les ressources annuelles de l'association se composent :

- Des cotisations et participations versées par les membres ;
- Des subventions allouées ;
- Des prestations de services ;
- Des dons manuels ;
- De services, gratuits ou payants, à caractère éducatif, sportif, social, de loisir et culturel rendus aux membres de l'association ;
- De la vente ponctuelle de biens ou de services notamment à caractère social ou philanthropique, et non concurrentiel, ce quel que soit le destinataire (dans ce cadre, il est éventuellement envisagé de pratiquer des tarifs différenciés en fonction des réalités socio-économiques vécues par les membres, par opposition au secteur commercial) ;
- De tout autre produit non contraire à la loi.

Les finances sont présentées de manière à faire ressortir les spécificités associatives avec la possibilité de constituer une provision pour « projet socio-éducatif », sous réserve d'une délibération en assemblée générale.

Article V – Admission et adhésion

L'association est ouverte à tous. Cela signifie que toute personne y a sa place pourvu qu'elle partage les buts énoncés à l'article 2 et ce, quelle que soient sa nationalité, sa condition sociale, ses idées politiques, ses convictions religieuses, son orientation sexuelle et son âge.

L'association se compose de membres de droit, d'honneur, associés, personnes morales, actifs et usagers. Ils peuvent prendre connaissance des statuts et du règlement intérieur, s'il existe, au siège de l'association.

- Les membres de droit sont : le maire des Pavillons-sous-Bois ou un adjoint délégué et un membre désigné par le conseil municipal ;
- Les membres « personne morale » sont les associations régulièrement déclarées qui, avec l'accord du conseil, s'investissent régulièrement et bénévolement durant l'année dans une ou plusieurs actions de l'association. L'adhésion des membres « personne morale » est conditionnée à la conclusion d'une convention de collaboration avec l'APJC. Les membres « personne morale » sont représentés par une personne physique dont l'identité est fixée dans la convention particulière qui les lie à l'APJC. Les membres des personnes morales ne bénéficient pas personnellement du statut d'adhérent à l'APJC. Pour cela, ils devront faire acte d'adhésion individuellement auprès de l'association ;
- Le titre de membre d'honneur peut être décerné par le conseil aux personnes qui rendent ou ont rendu des services signalés à l'association. Ce titre confère aux personnes qui l'ont obtenu le droit de faire partie de l'assemblée générale sans être tenu de payer une cotisation annuelle ;
- Le titre de membre associé peut être décerné par le conseil aux Présidents (ou leur représentant) des associations dont le siège social ou la délégation locale est situé(e) aux Pavillons-sous-Bois et dont les actions principales sont développées dans les secteurs : du social, de la culture, des jeunes, de l'insertion, des loisirs, du sport et de l'enseignement ;

En aucun cas, les membres de droit, « personne morale » et associés ne peuvent occuper les fonctions de Président, de trésorier et de secrétaire au sein de l'association et plus généralement siéger au bureau.

- Les membres actifs sont les adhérents qui, avec l'accord du conseil, s'investissent régulièrement durant l'année et bénévolement dans une ou des actions de l'association ;
- Les membres usagers sont les personnes qui expriment leur volonté d'adhérer aux buts de l'association, en étant régulièrement inscrits et à jour de leur cotisation annuelle.

Dans ce cadre, les salariés, s'ils en expriment la volonté, peuvent être adhérents de l'association, mais ils ne pourront en aucun cas se présenter pour siéger au conseil (à l'exception du(de la) salarié(e) élu(e) représentant(e) du personnel) et/ou représenter une personne morale adhérente de l'APJC. La possibilité de se présenter à la fonction de membre du conseil pour un adhérent anciennement salarié de l'APJC lui sera ouverte à compter du 7^e mois après que sa relation contractuelle salariée avec l'association ait pris fin (démission, fin de contrat à durée déterminée, licenciement...).

Les montants annuels des cotisations, pour les membres actifs, usagers et « personne morale », sont fixés en assemblée générale, sur proposition du conseil. La cotisation est valable une saison, soit du 1^{er} septembre de l'année en cours au 31 août de l'année suivante.

Article VI – Perte de la qualité de membre

La qualité de membre se perd :

- Par démission ;
- Par radiation, soit pour non-paiement de la cotisation et/ou de la participation financière aux activités pratiquées s'il y a lieu, soit pour faute grave reconnue par le conseil, avec en particulier les faits d'une infraction aux statuts ou au règlement intérieur, s'il existe, de nuire au fonctionnement, à l'existence, à l'image, aux buts et aux valeurs de l'association.

Dans ce dernier cas, le membre sera convoqué par le(la) Président(e), à défaut le(la) vice-président(e), devant le bureau, par lettre recommandée avec accusé de réception. Ce courrier l'informerait de la date, du lieu, de l'objet de la convocation et des motifs qui lui sont reprochés. En cas de désaccord, il pourra exercer un recours devant le conseil qui statuera définitivement.

Article VII – Assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale ordinaire de l'association se réunit au moins une fois par an, et à chaque fois que nécessaire. Elle comprend : les membres d'honneur, « personne morale », de droit et associés, ainsi que les membres actifs et usagers, adhérents de l'année en cours.

Tous les membres de l'association à jour de leur cotisation et âgés d'au moins seize (16) ans, excepté ceux ayant adhéré depuis moins de trois (3) mois, participent aux délibérations et ont le droit de vote. Dans ce cadre, chaque adhérent présent pourra être porteur d'un seul pouvoir, non renouvelable l'année suivante, sous réserve d'un écrit de l'adhérent absent, également à jour de sa cotisation, lui donnant autorité. De même, un parent non adhérent peut être porteur d'un seul pouvoir par famille, si l'un de ses enfants de moins de seize (16) ans est adhérent.

Le(la) Président(e), ou à défaut le conseil, convoque l'assemblée générale ordinaire par simple courrier (support papier et/ou électronique) aux adhérents, 15 jours à l'avance, ou sur la demande du quart au moins des adhérents. Son ordre du jour est réglé par le conseil. Des points non prévus à l'ordre du jour peuvent être évoqués, s'ils sont introduits en questions diverses avant le début de la séance, mais ils ne pourront être ratifiés. Son bureau est celui du conseil.

Le(la) Président(e) demande à l'assemblée générale le quitus pour les rapports, moral, d'activités et de gestion de l'année écoulée, ainsi que le montant des cotisations annuelles.

Aucun quorum n'est nécessaire pour permettre à l'assemblée générale ordinaire de se tenir. Elle statue à la majorité simple et au scrutin secret. En cas d'égalité, la voix du(de la) Président(e) est prépondérante. Dans ce seul cas, le vote du(de la) Président(e) aura lieu à main levée.

L'assemblée générale ordinaire est appelée par le(la) Président(e) à élire les membres du conseil et facultativement, un(e) bénévole, vérificateur aux comptes pour l'année en cours. Sont éligibles au conseil, tous les membres de l'association, âgés d'au moins 16 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours et adhérents depuis au moins trois (3) mois, dans les limites des conditions figurant à l'article V des présents statuts.

Article VIII – Le conseil

L'association est administrée par un conseil composé de 22 membres au plus résidant majoritairement aux Pavillons-sous-Bois. Le conseil est composé :

- 16 membres actifs au plus, élus par l'assemblée générale, dont le nombre doit être supérieur aux sièges réservés aux trois autres catégories réunies ;
- 1 représentant(e) des salariés, élu(e) en leur sein (à l'exception du(de la) délégué(e) du personnel), qui ne pourra pas voter sur les sujets relatifs à la vie du contrat de travail (recrutement, sanction, licenciement et salaire) – ce poste est facultatif ;
- 2 membres de droit ;
- 3 membres associés au plus, désignés par leurs pairs.

Les membres autres que les membres de droits et les membres associés sont élus pour trois ans, renouvelables par tiers chaque année au moment de l'assemblée générale, au scrutin secret par les membres présents. Les membres sortants sont rééligibles.

Les membres de droits et les membres associés siègent au conseil tant qu'ils bénéficient d'une délégation de représentation de leurs organismes respectifs.

Le premier conseil après l'assemblée générale élit un bureau parmi les membres du conseil âgés de 18 ans ou plus, à la majorité simple et au scrutin secret. Il est composé : d'un(e) Président(e), d'un(e) vice-président(e) (facultatif), d'un(e) secrétaire et d'un(e) trésorier(e). En cas de vacance du poste de Président(e), le(la) vice-président sera nommé(e) Président(e).

Les candidatures aux fonctions de Président(e), vice-président(e), trésorier(e) et secrétaire se feront sous forme de liste comprenant au moins les trois fonctions obligatoires.

Pour assurer un suivi régulier du fonctionnement de l'association, le conseil charge le bureau de la gestion des affaires courantes (il pourra nommer également des commissions de travail *ad hoc* si besoin qui rendront compte au conseil suivant). Il lui délègue notamment les tâches ci-après :

- Préparation des ordres du jour du conseil et des assemblées (convocation, documents...),
- Suivi des actions validées en conseil,
- En collaboration avec le directeur, suivi des procédures de recrutement et du travail des salariés.

Le bureau pourra être amené à effectuer d'autres tâches qui pourront être définies par le conseil. Pour ce faire, le bureau rendra compte de sa gestion à chaque conseil et tiendra un registre côté et paraphé par le(la) Président(e) et/ou le(la) secrétaire de l'association dans lequel seront consignés les procès-verbaux des séances du bureau.

Le bureau est élu pour un an. Les membres qui le composent ne peuvent exercer plus de six (6) mandats consécutifs au bureau, toutes fonctions confondues³².

Le(la) président(e) – Le(la) vice-président(e)

Le(la) Président(e) représente l'association. Il(elle) convoque et préside les bureaux, conseils ainsi que les différentes assemblées.

Le(la) Président(e) peut accorder des délégations partielles de ses pouvoirs, et habilitier tout membre du bureau ou personne *ad hoc*, à signer les documents comptables, financiers et administratifs de l'association. Ces délégations devront faire l'objet d'un écrit.

Le(la) vice-président(e) assiste le(la) Président(e) dans ses fonctions, notamment dans l'animation et la supervision des activités de l'association.

Si le(la) Président(e) doit être remplacé(e), c'est le(la) vice-président(e) qui assurera la fonction du poste titulaire. En cas de vacance des postes de Président(e) et de vice-président(e), le conseil devra organiser une nouvelle élection pour pourvoir au remplacement du(des) poste(s).

Le personnel, les biens et les finances sont gérés par le(la) Président(e), en accord avec le bureau, et dans le cadre des orientations définies par le conseil (il(elle) a toute autorité pour signer des conventions,

³² Exemple : un membre du conseil ayant occupé consécutivement les fonctions de trésorier pendant 3 ans, de vice-président pendant 1 an et de Président pendant 2 ans ne peut pas se présenter pour un septième mandat.

contrats, engagements, ou tout autre document nécessaire au fonctionnement de l'association). Le(la) Président(e) a pouvoir à introduire une action en justice au nom de l'association, tant en demande qu'en défense, et tant devant les juridictions administratives que civiles, ce sous réserve de l'accord du conseil, pour chaque action engagée.

Il(elle) établit à chaque début de saison la lettre de mission qui définit le cadre de travail du(de la) directeur(trice) s'il(si elle) existe (responsabilités, objectifs, délégations). Cette lettre sera validée par le conseil.

Si nécessaire, et après accord du conseil, il(elle) pourra être remplacé(e) dans le cadre de toutes ses fonctions par le(la) vice-président(e).

Le(la) secrétaire

Le(la) secrétaire est chargé(e) en particulier de rédiger les procès-verbaux des réunions des instances décisionnelles (bureaux, conseils et assemblées) et de tenir à jour les registres prévus par la loi (registre unique, registre du personnel, etc.). Il(elle) rédige l'ordre du jour du conseil et des assemblées.

Il(elle) contrôle la régularité des listes des membres lors des réunions des instances.

Il(elle) rédige le compte-rendu d'activités annuel à présenter lors de l'assemblée générale.

En cas d'empêchement, il(elle) peut être remplacé(e) par un membre du conseil désigné par le(la) Président(e).

Le(la) trésorier(e)

Il(elle) est chargé(e) de tenir ou de faire tenir sous son contrôle la comptabilité de l'association. Il(elle) perçoit les recettes et effectue tout paiement sous réserve de l'autorisation du(de la) Président(e) dans les cas éventuellement prévus par le règlement intérieur. Il(elle) rédige le rapport de gestion³³ et présente un arrêté des comptes annuels en assemblée générale. En cas d'empêchement, il(elle) pourra être remplacé(e) un autre membre du conseil désigné par le(la) Président(e).

Pour engager les dépenses, il(elle) bénéficie d'une délégation de signature assortie d'un protocole d'engagement de dépenses.

Les membres du conseil élus en assemblée générale et ne siégeant pas au bureau se répartissent la référence des différents secteurs d'intervention³⁴ définis au règlement intérieur.

Article IX – Réunion du conseil

Le conseil se réunit aussi souvent qu'il est nécessaire, mais au moins une fois par trimestre, sur convocation du(de la) Président(e), ou par défaut du(de la) vice-président(e) ou du secrétaire, dix (10) jours à l'avance, par simple courrier (support papier et/ou électronique).

L'ordre du jour est défini par le(la) Président(e) et rédigé par le(la) secrétaire. Il peut être complété par des sujets proposés par les membres du conseil si ces derniers sont communiqués au moins quinze (15) jours avant la tenue du conseil.

La présence du tiers des membres du conseil est nécessaire pour la validité des délibérations. Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents et au scrutin secret. Les procurations ne sont pas autorisées. En cas d'égalité, la voix du(de la) Président(e) est prépondérante. Dans ce seul cas, le vote du(de la) Président(e) aura lieu à main levée.

Le conseil est le seul à pouvoir décider des actes essentiels concernant le patrimoine de l'association, l'achat ou la vente d'un immeuble ou la constitution d'une hypothèque. Il est tenu un procès-verbal des délibérations qui devra être soumis à l'agrément du prochain conseil. Les procès-verbaux sont transcrits sans blanc ni rature sur un registre côté et paraphé par le(la) Président(e) et/ou le(la) secrétaire de l'association. Le conseil peut également se réunir en session extraordinaire lorsque son bureau le juge

³³ Le rapport de gestion comprend le compte de résultat, le bilan et les annexes. Il explique comment s'est construit le bilan financier de l'année.

³⁴ Secteurs d'intervention de l'animation : ces secteurs peuvent évoluer en fonction des nouvelles activités proposées à l'APJC. Ils sont définis au règlement intérieur.

nécessaire ou sur la demande du tiers au moins de ses membres.

Les membres du conseil, ceux du bureau, le vérificateur s'il y a lieu, et ceux de la commission d'apurement des comptes (en cas de dissolution), ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison des fonctions administratives qui leur sont confiées. Toutefois, ils peuvent être indemnisés de leurs frais réels. Le remboursement des frais de mission, de déplacements, ou de représentation payés à ces membres se fera sur présentation de justificatifs, et devra être approuvé par le(la) Président(e) et le/la trésorier(e).

Une exclusion d'un de ses membres peut être prononcée par le conseil en cas de manquement grave dans l'exercice des fonctions qui lui ont été confiées ou en cas de 3 absences non excusées aux réunions.

En cas de vacance, au cas où cette dernière remettrait en cause la validité de l'instance, le conseil peut proposer à un adhérent d'intégrer le conseil par cooptation et de participer aux délibérations. Il est procédé à son remplacement définitif par la prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés. Le conseil est ouvert aux adhérents APJC sur inscription, aux extérieurs, sur invitation, en qualité d'auditeur.

Article X – Règlement intérieur

Un règlement intérieur peut être établi par le bureau, auquel cas, il est soumis à l'approbation du conseil. Il est destiné à préciser les statuts et/ou à en fixer les divers points non prévus. Il sera opposable à tout membre. Il sera affiché dans les locaux.

Article XI – Assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire est appelée à statuer pour les changements de statuts ou toute question majeure relative au devenir de l'association. Le(la) Président(e), ou à défaut le conseil, convoque l'assemblée générale extraordinaire par simple courrier (support papier ou électronique) aux adhérents, quinze (15) jours à l'avance, ou sur la demande des deux tiers au moins des adhérents.

Aucun quorum n'est nécessaire pour permettre à l'assemblée générale extraordinaire de se tenir, ainsi elle statue à la majorité simple et au scrutin secret. En cas d'égalité, la voix du(de la) Président(e) est prépondérante. Dans ce seul cas, le vote du(de la) Président(e) aura lieu à main levée.

Son ordre du jour est réglé par le conseil. Aucun point non prévu à l'ordre du jour ne peut être évoqué. Son bureau est celui du conseil. Dans les mêmes conditions que l'assemblée générale ordinaire, les membres de l'association pourront prendre part aux délibérations.

Article XII – Dissolution

La dissolution de l'association ne peut être prononcée que par l'assemblée générale extraordinaire convoquée spécialement à cet effet. Hormis les points ci-dessous, elle observe les mêmes règles que toute assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée générale extraordinaire appelée à statuer sur le projet de dissolution ne pourra, sur première convocation, délibérer valablement que si elle réunit la moitié au moins des membres à jour de leur cotisation. Si le quorum n'est pas atteint, elle ne pourra délibérer valablement que sur une deuxième convocation dans un délai de quinze (15) jours, quel que soit le nombre des présents.

Dans les deux cas, la dissolution ne sera adoptée que si elle recueille une majorité des deux tiers des votants.

L'assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'association. Elle attribue l'actif net, conformément à la Loi, à une association œuvrant dans le même champ d'action, et implantée aux Pavillons-sous-Bois.

La dissolution fera l'objet d'une déclaration à la Préfecture.

6.6 Projet éducatif

Les objectifs

L'APJC est une structure indépendante et laïque cherchant à mettre en place des temps d'animation pour ses adhérents français ou étrangers en commun. Elle est un lieu de rencontre interculturelle.

L'APJC cherche à communiquer un idéal de progrès en étant un lieu de paix civile, de liberté, de justice et de démocratie.

Elle cherche à œuvrer pour un développement local, amenant à construire un équilibre entre vie personnelle et vie sociale. Elle vise à l'apprentissage du respect de l'autre, à accepter le dialogue en vue d'accéder à la connaissance, à la conscience et à l'appréciation des valeurs.

L'APJC vise à la découverte de l'environnement humain, de la nature et des êtres. Elle permettra la découverte et l'épanouissement adapté aux possibilités de chacun. Son action consistera à aider ses adhérents dans la réalisation d'actes se situant résolument hors d'une démarche de consommation qui ne serait considérée qu'à travers une équivalence d'argent.

L'action du projet éducatif a pour fonction de réaliser les objectifs du projet associatif de l'APJC et notamment de son article 2⁽¹⁾.

Pour ceci, l'APJC permettra les apprentissages de la vie en groupe en s'inscrivant dans une démarche citoyenne. Ces temps pourront permettre aux adolescents d'élaborer et de mettre en œuvre leur projet personnel.

Ainsi, l'APJC souhaite contribuer à l'élaboration et à la concrétisation d'une politique⁽²⁾ qui permette aux enfants et aux adolescents d'exercer progressivement leur autonomie, leur responsabilité et leur citoyenneté pour que ceux-ci puissent à la fois s'insérer dans une société qui est la leur et y agir, en ayant la possibilité d'en maîtriser le devenir.

L'APJC en tant qu'organisateur de temps de vacances et de loisirs souhaite par le biais de son projet éducatif préciser les objectifs qu'elle poursuit ainsi que sa politique en matière d'éducation. Elle affirme le droit pour les enfants et les adultes aux vacances et aux loisirs, quelles que soient leurs classes sociales, leurs conditions de vie.

Notamment elle veille à :

- L'accueil de tous les enfants quelle que soit leur origine, leur culture ;
- Au respect et à la compréhension de l'autre en acceptant ses différences ;
- A permettre au plus grand nombre l'accès à des temps libres enrichissants.

Si l'éducation peut être un formidable moyen d'émancipation, de socialisation, de solidarité, de justice, au même titre que le politique, le travail et la culture. L'APJC exclue que l'éducation devienne un moyen de domination, de coercition⁽³⁾ ou d'aliénation.

Un choix clair au niveau des idées et des valeurs n'entraîne pas nécessairement une cohérence constante entre celles-ci et l'action au quotidien. Il faut sans cesse vérifier cette cohérence face aux tensions, aux contradictions, aux enjeux divers que rencontre l'action de terrain au jour le jour. Aussi l'APJC a mis en place une commission permanente composée du(de la) bénévole référent(e) jeunesse désigné par le conseil d'administration en son sein et de salariés compétents pour vérifier l'application du projet éducatif dans ses actions.

En cela, la pédagogie, loin d'être une technique neutre est fondamentalement politique. De ces choix éducatifs découlent des positionnements au sens de l'organisation et du choix de société, pour favoriser la mise en valeur de l'Homme.

La définition des besoins

Tout projet éducatif, comme d'ailleurs toute action éducative, doit se déterminer à partir de l'analyse du contexte dans lequel il se situe. Il doit se déterminer d'abord en fonction des besoins de ceux auxquels il s'adresse :

- En fonction de la réalité physiologique, psychologique et sociologique des enfants et des jeunes, sans oublier l'intérêt ludique, le plaisir d'agir...
- En fonction de leur présent : âge, conditions de vie, origine, capacités déjà acquises et potentialités.

Pour ce faire, l'APJC a souhaité préciser certaines informations concernant la notion de besoin physiologique.

Cinq types de besoins ont été relevés. Cependant, chaque tranche d'âge a des besoins plus spécifiques qui seront présentés dans chaque projet pédagogique. Pour permettre la création de temps d'animation afin que chacun trouve sa place, l'APJC fait le choix d'adapter ses actions en fonction des classes d'âges suivantes : 3-5 ans / 6-10 ans / 11-14 ans et 15-17 ans.

Les besoins primaires

Ils sont composés d'un besoin de repos, de sommeil, de repas équilibrés et d'un temps d'hygiène. La mise en place d'un budget particulier sur les temps de vacances permettra aux équipes éducatives de mettre en place des temps de sensibilisation sur ces questions.

Chaque directeur pourra faire le choix du mode de réveil (échelonné ou individuel).

La réalisation de besoins affectifs

Ils font référence à un besoin de rencontre, d'être écouté, d'acquiescer la confiance de l'adulte, d'être valorisé (action reconnue par le groupe), de se sentir en confiance, d'être entre jeunes du même âge, d'échanges.

Les besoins cognitifs⁽⁴⁾

Ils font référence l'apprentissage, la découverte de nouvelles techniques ou d'activités, la création, au développement, l'imagination, l'expérimentation.

Synonyme d'accomplissement, nous nous reconnaissons dans les démarches pédagogiques souhaitant stimuler l'éveil de l'enfant et de l'adolescent. Ainsi ce dernier, valorisé dans un cadre dans lequel l'adulte précise ce qui est bien et mal, a la possibilité de se reconnaître dans la société.

Les besoins sociaux

Ils font référence à l'autonomie, à la connaissance du monde, à la responsabilisation à la fois en groupe et individuellement, au besoin d'être écouté et reconnu, à la détente, au temps libre, à la distraction, à la nécessité d'un local pour se retrouver.

Ainsi, en situant un besoin d'exploration, nous considérons que les enfants et les adolescents ont besoin d'espace de sécurité dans lequel ils peuvent explorer leur environnement. De même, en prenant en compte un besoin de considération, nous trouvons nécessaire de créer des lieux, des temps où chacun pourra être reconnu avec son corps, son histoire, ses compétences, lui permettant d'être lié à un système de reconnaissance.

Les besoins de valeurs

L'APJC communique aux enfants et aux adolescents de la structure les valeurs du son projet associatif. Ces valeurs sont développées dans les statuts de l'association et dans son règlement intérieur.

Les modes d'accueil

En raison de l'offre éducative sur la ville, l'APJC n'a pas par nature à mettre en place des centres de vacances pour les 3-10 ans. Cependant, afin d'étoffer les activités de l'Espace Jeunes, l'APJC souhaite développer les échanges entre les enfants par des sorties en extérieur afin d'enrichir ces activités en créant à cet effet des centres de vacances ou des mini séjours.

L'APJC souhaite développer différents modes d'accueil pour permettre à un public âgé entre 11 et 17 ans

de s'approprier le projet associatif (accueil libre, activités encadrées, mini séjour, centres de vacances).

L'APJC met en place des activités pour les jeunes non handicapés. Concernant le public des handicapés physique, l'APJC n'a pas les moyens tant en séjour que sur la structure de leur permettre d'accéder à tous les lieux d'activités. Souhaitant favoriser l'intégration de tous les publics dans ses bâtiments, elle favorisera une réflexion avec une structure accueillant un public handicapé pour transformer ses locaux.

La conception du temps de vacances

L'APJC considère les vacances comme des temps privilégiés pour partir en famille ou en groupe. Nous considérons que le départ des jeunes devra leur permettre de partir ou de monter des activités hors de leur famille pour devenir plus autonome et rencontrer d'autres jeunes. Ainsi, dans le cadre de leur projet, les jeunes pourront solliciter une bourse mise en place par l'APJC.

⁽¹⁾ **Les buts et moyens de l'association sont les suivants :**

- Aider à la promotion sociale et civique des adhérents en leur accordant les moyens d'organiser leurs activités et leurs loisirs sous toutes leurs formes, notamment : les arts, la culture, les voyages, les échanges internationaux, l'entraide, le sport, les séjours, les week-ends et les vacances, etc.
- Développer des actions dans le domaine social à travers diverses actions, notamment le développement du lien social dans et entre les quartiers de la ville, l'insertion/l'intégration des publics en difficulté, etc.
- Assurer l'encadrement et l'organisation d'animations spécifiques telles que des activités, des cours, et promouvoir le développement de clubs spécialisés fédérés au sein de l'association, en favorisant l'implication bénévole des adhérents,
- Favoriser la participation des adhérents à des stages de formation ou de spécialisation intéressant les activités de l'association,
- Organiser des conférences ou des « tables rondes » d'information et d'échange sur les différents problèmes susceptibles d'intéresser l'ensemble de la population, jeunes et adultes (orientation professionnelle, scolarité, civisme, problèmes économiques et sociaux, loisirs, etc.),
- Concourir à l'animation de la vie aux PAVILLONS-SOUS-BOIS en organisant et/ou participant à des manifestations, des spectacles vivants (selon l'ordonnance 45-2339 du 13/10/45), etc.

Extrait des statuts de l'APJC votés en AGE le 24 mai 2005

⁽²⁾ Le mot **politique** vient de la racine grecque *polis*, « la cité ». De nombreuses approches définissent la politique comme l'organisation du pouvoir dans l'État. Mais le lien entre politique et État n'est pas si évident, cette acception est relativement récente.

La politique au sens plus large est donc la structure et le fonctionnement (méthodique, théorique et pratique) d'une communauté, d'une société. La politique concerne les actions, l'équilibre, le développement interne ou externe de cette société, ses rapports internes et ses rapports à d'autres ensembles. La politique est donc principalement ce qui a trait au collectif, à une somme d'individualités et/ou de multiplicités.

Définition de l'encyclopédie libre Wikipédia – Mai 2007

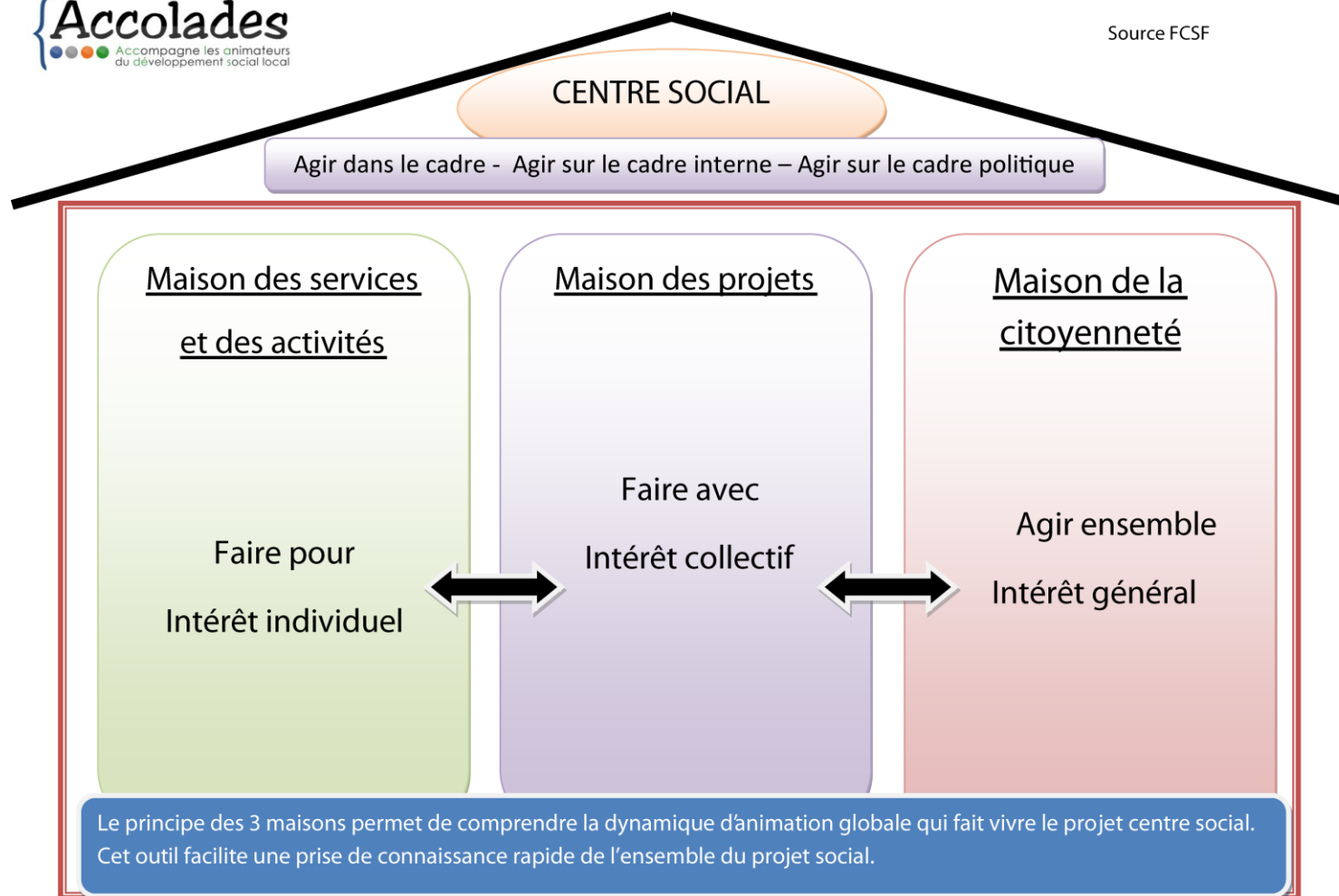
⁽³⁾ La **coercition** est exercée contre quelqu'un pour le forcer à agir ou l'amener à s'en abstenir. Elle existe par la violence, ou sa menace, physique et/ou psychique. L'autorité légitime, dont l'État est le sommet dans les sociétés modernes, est en principe la seule à pouvoir l'utiliser, pour assurer la "discipline légale" parmi ses membres.

Définition de l'encyclopédie libre Wikipédia – Mai 2007

⁽⁴⁾ **Cognitif** : qui concerne la connaissance ; qui concerne les moyens et les mécanismes d'acquisition des informations.

Définition du dictionnaire de français multimédia Hachette – Ed. 1999

6.7 Les 3 maisons du centre social



Le principe des trois maisons peut expliquer facilement la différence entre une maison de quartier ou un centre d'animation et un centre social. La maison de quartier (ou le centre d'animation) répond généralement à une offre d'activités de loisirs, ce qui correspond à la maison des services du centre social. Le centre social ne peut exister que s'il comprend les trois maisons (celle des services, celle des projets et celle de la citoyenneté) et qu'il existe des passerelles entre elles.